

EDITO

Vers une société du sans contact !

Mars 2020... Assignation à résidence pour près de quatre milliards d'êtres humains, avec l'injonction de se tenir à l'écart des autres, porteurs potentiels d'un virus mortel.

Une période inédite de l'histoire humaine s'est ouverte, où les échanges physiques, jadis propices au plaisir et à l'enrichissement mutuel, ont été bannis.

Mais la crise sanitaire n'a fait que révéler et accélérer la transformation complète de notre environnement depuis l'émergence du numérique.

Les technologies digitales nous permettent déjà, nous incitent même, à vivre sans contacts physiques avec les autres.

La distance physique, le paiement sans taper son code de carte bancaire, le télétravail deviennent la norme.

Exit les guichetiers dans les gares SNCF et les caissières dans les supermarchés, remplacés par des bornes automatiques.

Vos contacts :

LAFITTE Amandine

(amandine.lafitte@ui-normandie.org)

SOMMAIRE

[Edito](#)

[Travaux de la profession](#)

[Ça bouge](#)

[Les nouveaux documents](#)

[Des partenaires à la page](#)

[La page du SDIS 76](#)

[La page du SDIS 14](#)

[Un Brin D'humour !](#)

CEPI informations

Responsable
de la Publication :
Muryelle ANGOT-LEBEY

Impression :

CEPI
26, Rue Alfred Kastler
B.P. 339
76137 Mont-Saint-Aignan
Cedex

Édito suite...

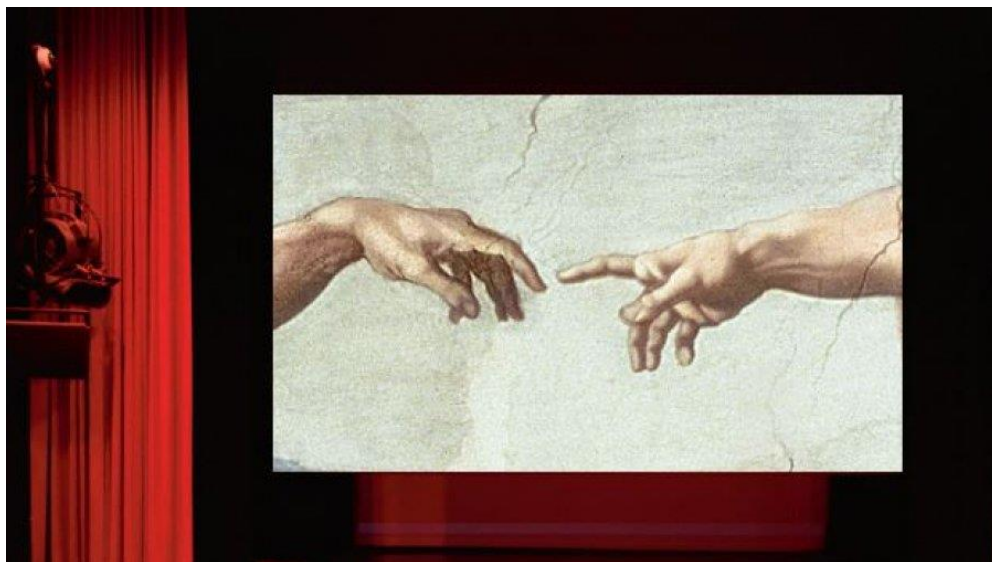


Photo ISTOCK/BRIDGEMAN Images

Les conversations téléphoniques, qui conservaient un semblant de contact « sensible » (la voix de l'interlocuteur), tombent en désuétude au profit des SMS et des TCHATS.

À quoi bon aller acheter un livre en librairie puisqu'il y a Amazon?

Les exemples sont innombrables et le journaliste François SALTIEL en recensait déjà un grand nombre dans son essai : « LA SOCIÉTÉ DU SANS CONTACT...SELFIE D'UN MONDE EN CHUTE ».

Toute notre existence peut désormais se vivre derrière un écran. Le travail s'exécute à distance, l'amour se filtre sous algorithmes, et notre intimité se travestit sur les réseaux sociaux.

Sous l'emprise d'une connexion permanente, nous nous éloignons paradoxalement les uns des autres.

La société UBER a licencié 3 500 employés en quelques minutes via l'application de visioconférence Zoom.

TWITTER envisage de proposer le « télétravail à vie ».

GOOGLE tente de privatiser des mégapoles ; des individus esseulés tombent sous le charme de machines parlantes et des âmes endeuillées ressuscitent leurs morts en discutant avec l'avatar de l'être disparu.

Rien n'échappe aux architectes de la SILICON VALLEY.

Dans cet essai, qui se nourrit d'histoires aussi insolites que saisissantes, François SALTIEL*dressait le portrait inédit d'une terrifiante dérive vers la « société du sans-contact ».

Une plongée dans le grand bain bouillonnant des nouvelles technologies et une exhortation à résister aux sirènes des GAFAM.

Les réactions du moment :

« Un portrait glaçant du monde du tout numérique.» SUD OUEST ;

« Dans un essai bref et implacable, le journaliste François SALTIEL dénonce cette dérive vers une « société du sans contact.» LES ÉCHOS ;

« Avec cet essai sous-titré d'un pessimiste « SELFIE d'un monde en chute », SALTIEL emmène le lecteur dans notre société numérisée et ultra connectée où le virtuel grignote doucement le réel.» LE FIGARO ;

ne font que se confirmer dans les faits deux ans après, la société du sans contact est devenue la norme.

Nos vies ultra-connectées aux temps de la pandémie de la COVID 19 nous éloignent plus que jamais les uns des autres.

Pour le moment des questions se posent : « comment vivons-vous cette société du sans-contact, cette société où l'on met l'autre à distance ? » et surtout au niveau de la sphère d'activité qui nous intéresse, « est-elle favorable à la prévention des accidents, des incendies/explosions, des catastrophes technologiques et naturelles ? »

A lire : Flammarion Editeur/ François SALTIEL Auteur/Septembre 2020/224 pages/18euros

TRAVAUX DE LA PROFESSION

La vie du CEPI

CA du 31/01/2021 – Remise du CEPI d'OR 2022 à Laure TANKERE



Comme nous vous l'avons annoncé dans les pages de la lettre 45 du CEPI, Laure TANKERE a quitté son poste de responsable du service SSE aux Unions fin 2021 pour rejoindre un nouveau poste.

Compte tenu de son engagement plein et entier depuis plusieurs années au sein de notre association, le CA du CEPI a tenu à lui témoigner sa reconnaissance en lui remettant lors du CA du 31 janvier 2022 le premier CEPI d'OR de l'année.

Celui-ci lui a été remis par notre secrétaire Catherine ORANGE au cours d'une petite cérémonie en fin de CA où seuls les membres du bureau étaient présents physiquement compte tenu des mesures de protection sanitaires dues au COVID.

Le CA lui souhaite pleine réussite dans son nouveau poste.

Remise de masques FFP2 au SDIS 76



De gauche à droite : R. SAADI - Médecin Colonel T.SENEZ-J.DEMAZURE-JL.LAINE-A.VERNA- Pharmacienne Lt-Colonelle E.CLERC

Le 13 janvier 2022, **Régis SAADI**, Président de France Chimie Normandie ; **Alain VERNA**, Président de l'UIMM Rouen/Dieppe et **Jean Luc LAINE**, Président du CEPI ont remis un important stock de masques de protection de type FFP2 au service Santé et Bien Etre du SDIS 76, en présence de **Julien DEMAZURE**, vice président du département et membre du CA du SDIS 76 ; de **Muryelle ANGOT-LEBEY**, Déléguée Générale des Unions et **Pascale SOTTEAU** Déléguée générale Adjointe des Unions.

La remise des masques a été faite au **Médecin Colonel de classe exceptionnel Thierry SENEZ**, responsable du service Santé/Bien Etre du SDIS 76 et de la **Pharmacienne Lieutenant Colonelle Emilie CLERC**.

Le **Médecin Colonel SENEZ** après avoir remercié les Unions pour ce don de masques de protection a précisé que « tous les véhicules qui décalent pour une intervention sont équipés de kits de protection contenant entre autre des masque FFP2 pour les équipages » et que le don de ce jour « allait permettre un fonctionnement sur une période de deux mois ».

DES ECHOS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2021



Compte tenu de la pandémie, l'AG 2021 s'est trouvée décalée par rapport à sa date habituelle qui coïncide habituellement avec la journée annuelle du CEPI qui se tient généralement fin juin/début juillet.

Pour l'année 2021, l'AG, précédée du dernier Conseil d'Administration de l'année, s'est tenue en « mixte » dans les locaux des Unions à MONT SAINT AIGNAN et en visioconférence le lundi 06 décembre 2021.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- le rapport moral du Président
- la reddition et l'approbation des comptes de l'exercice 2020 par le Trésorier avec le support des services des Unions
- le budget 2021
- le budget prévisionnel 2022
- le renouvellement du Conseil d'Administration et du bureau

Le détail et les photos de cette AG sont consultables dans la lettre CEPI n° 45.

Sécurité Industrielle

Réglementation Post Incendie de ROUEN

Trois circulaires ont été mises à jour :

T654 (entrepôts) : les modifications visent à préciser des données issues du guide de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) sur les entrepôts, publié le 24 septembre 2021, et à corriger quelques coquilles ou imprécisions.

T655 (récipients mobiles) et T656 (réservoirs aériens fixes) : les modifications visent à préciser des données issues du guide de la DGPR sur les liquides inflammables (chapitre C), à intégrer les modifications liées à la publication de l'arrêté du 22 septembre 2021 modifiant entre autres l'arrêté du 3 octobre 2010 et à corriger quelques imprécisions ou coquilles.

La circulaire technique T661 sur l'état des stocks est disponible.

Pour rappel, cet état est requis au 1^{er} janvier 2022 pour les installations SEVESO et les installations soumises à autorisation au titre de l'une des rubriques 1436, 2718, 4330, 4331, 4722, 4734, 4742, 4743, 4744, 4746, 4747 ou 4748 de la nomenclature des installations classées.

(Source France Chimie Nationale)

Mise en ligne de 4 tutoriels sur la réglementation visant les entrepôts 1510 et le stockage des liquides inflammables

Pour aider et accompagner les entreprises dans le déploiement de la nouvelle réglementation sur l'entreposage et le stockage de matières combustibles / inflammables, le GICPER3, sous l'égide de France Chimie et avec le soutien du ministère de la Transition écologique, réalise une série de tutoriels.

Les premières vidéos de cette série viennent d'être mises en ligne :

- Un tutoriel en deux parties sur le périmètre de la rubrique ICPE 1510 : - Tutoriel périmètre rubrique ICPE 1510 : concepts - Tutoriel périmètre rubrique ICPE : 1510 - exercices
- Un tutoriel en deux parties sur le périmètre des textes liquides inflammables (régime Autorisation : arrêté 3 octobre 2010 modifié (réservoirs aériens fixes) et arrêté 24 septembre 2020 (récipients mobiles) :
 - Tutoriel périmètre des textes liquides inflammables : concepts
 - Tutoriel périmètre des textes liquides inflammables : exercices

Ces tutoriels sont également disponibles sur la page du site de France Chimie : <https://www.francechimie.fr/nouvelle-reglementation-sevesoentrepotsliquides-inflammables>.

De nombreux outils complémentaires d'aide au déploiement de cette nouvelle réglementation seront disponibles dans les prochaines semaines (sous différents formats : vidéo, FAQ, logiciel d'aide, fiche, etc.).

Nous vous souhaitons un bon visionnage !

Ces outils pratiques s'inscrivent dans le cadre du projet PLIS (Plan Logistique Industrie Sécurité) développé par le GICPER et soutenu par le ministère de la Transition écologique.

Etat des stocks La circulaire technique T661 sur l'état des stocks qui a été publiée fin 2021 est maintenant disponible dans une version révisée (février 2022).

Les modifications sont mineures et concernent l'annexe qui est complétée par des exemples.

Pour rappel, cet état des stocks détaillé est requis depuis le 1er janvier 2022 pour :

- les installations SEVESO,
- les installations soumises à autorisation au titre de l'une des rubriques 1436, 2718, 4330, 4331, 4722, 4734, 4742, 4743, 4744, 4746, 4747 ou 4748 de la nomenclature des installations classées,
- les installations autorisées ou enregistrées au titre de la rubrique 1510.

RETOURS d'EXPERIENCE

Le BARPI a publié son « retour d'expérience sur les accidents industriels »

Le rapport du séminaire européen du BARPI de retour d'expérience sur les accidents industriels, à l'intention des inspecteurs des installations classées, est publié.

Les thèmes suivants y sont abordés :

- Thème n° 1 : anticiper le risque incendie
- Thème n° 2 : exploiter le retour d'expérience au travers de l'évaluation des dommages environnementaux
- Thème n° 3 : gérer les situations imprévues : illustration par la période de COVID-19
- Thème n° 4 : assurer l'intégrité des installations
- Thème n° 5 : éviter l'effet tunnel

REACTIONS CHIMIQUES DANGEREUSES

Une nouvelle base de données portant sur les réactions chimiques dangereuses est mise à disposition par l'INRS.

Plus de 4 000 combinaisons de substances chimiques conduisant à une réaction chimique dangereuse ou à un violent dégagement d'énergie (déflagration, détonation, projection de matière ou inflammation) dans certaines conditions sont recensées.

A noter que cette base de données annule et remplace l'ancienne brochure de l'INRS « Réactions chimiques dangereuses » (ED 697).

CYBERSECURITE

Le guide technique ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) détaille les pré requis nécessaires à la mise en œuvre d'un système de journalisation (enregistrement séquentiel de tous les événements affectant un processus particulier (application, activité d'un réseau informatique...)) et présente les bonnes pratiques permettant de bâtir une architecture de gestion de journaux pérenne, quelle que soit la nature du système d'information (SI bureautique, SI industriel, SI classifié...). Les journaux sont une source d'information pour détecter des incidents de sécurité affectant les systèmes d'information.

CA BOUGE !

INCENDIES/EXPLOSIONS

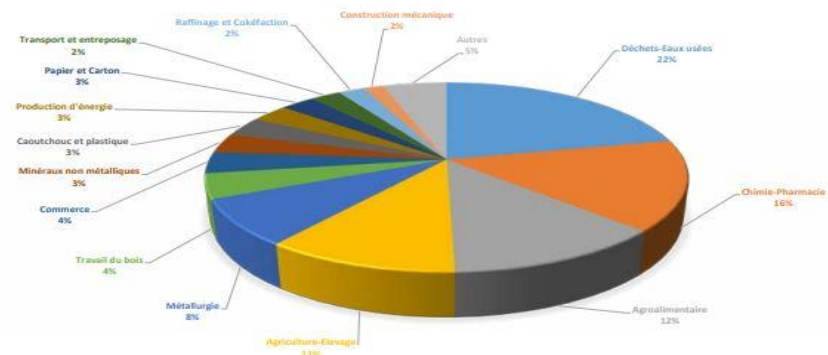
Les chiffres du BARPI

Le BARPI a publié son « **Inventaire des incidents et accidents technologiques survenus en 2020** ».

Nous avons extraits de ce document de 19 pages, 2 tableaux permettant de mettre des chiffres sur les accidents technologiques survenus en France en 2020 dans les ICPE et la part incendie et explosions dans le cadre de ceux-ci (voir rubrique nouveaux documents de cette lettre).

L'analyse par secteurs d'activités

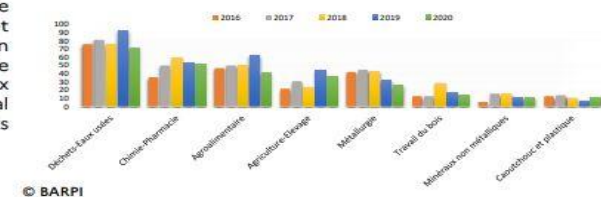
RÉPARTITION DES ACCIDENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2020



© BARPI

Les secteurs des déchets et des eaux usées, de l'industrie chimique et pharmaceutique, de l'agroalimentaire et de l'agriculture restent les principaux contributeurs en matière d'accident. Les secteurs de la chimie-pharmacie et de l'agriculture augmentent respectivement de deux et un points par rapport à 2019, en proportion du total 2019, du fait d'une diminution du nombre d'événements plus faible en 2020 que d'autres secteurs.

Evolution des accidents entre 2016 et 2020



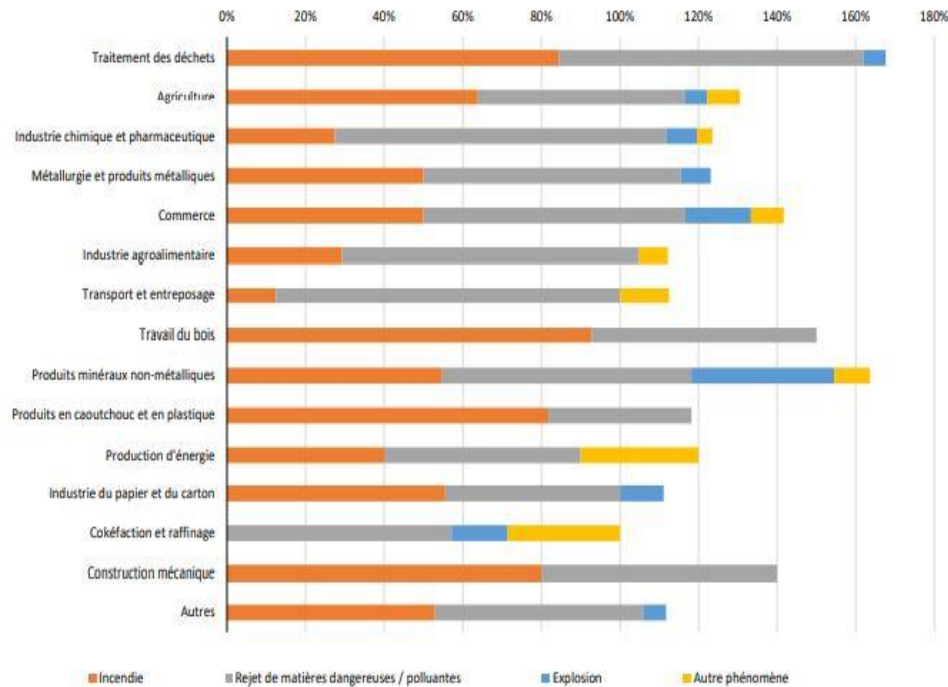
© BARPI

Les phénomènes dangereux en cause

L'analyse des phénomènes dangereux liés aux accidents survenus dans les installations classées montrent une prédominance des rejets de matières dangereuses dans 68 % des cas, puis des incendies dans 54 % des cas et enfin des explosions dans environ 6 % des cas.

Si l'on rapporte la comparaison à l'ensemble des événements, l'incendie devient prépondérant avec 59 % des cas, suivi des rejets de matières dangereuses dans 50 % des cas et enfin des explosions dans 5 % des cas.

Phénomènes dangereux liés aux accidents par secteurs d'activité



© BARPI

■ Incendie ■ Rejet de matières dangereuses / polluantes ■ Explosion ■ Autre phénomène

Les interventions des Sapeurs Pompiers en France

Le Ministère de l'Intérieur/Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques a publié l'édition 2021 du document intitulé « **Les statistiques des services d'incendie et de secours** » (voir la rubrique « nouveaux documents de cette lettre).

Nous avons extrait de ce document très précis les cinq tableaux suivants intitulés « chiffres repères 2020 » qui permettent de mesurer au travers de données nationales l'action des sapeurs Pompiers ; ils concernent par ordre : les actions menées - les effectifs - l'organisation des services - les moyens d'intervention - les indicateurs de qualité relatifs aux interventions réalisées.

- **4 290 700** interventions sur l'année (-11 %) soit :
 - 282 800** incendies (-11 %)
 - 3 613 300** secours d'urgence aux personnes (-12 %)
 - dont **238 000** accidents de circulation (-19 %)
 - 53 800** risques technologiques (-12 %)
 - 340 900** opérations diverses (-2 %)
- **11 755** interventions par jour
soit 1 intervention toutes les **7,3** secondes
- Les SSSM ont participé à **223 100** interventions (-4 %)
soit **6 %** des « secours à victime + accidents de circulation »
- **3 392 500** victimes prises en charge (-13 %)
- **5 %** de la population ont directement été concernés par l'action des SIS

- L'effectif des sapeurs-pompiers est de **251 900** :
 - dont **41 800** SPP soit **17 %**
 - dont **197 100** SPV soit **78 %**
 - dont **13 000** militaires soit **5 %**
- Les femmes représentent **19 %** des sapeurs-pompiers civils
- Le SSSM constitue **5 %** des effectifs des SDIS
- **11 300** PATS sont employés par les SDIS
- Les JSP et cadets sont au nombre de **29 200**

- **6 154 CIS** en France (y compris BSPP et BMPM) :

324 CSP	2 147 CPI intégrés
2 627 CS	1 056 CPI non intégrés
- **14 100 sapeurs-pompiers** (tous statuts confondus) de garde en journée et **11 100** la nuit
20 900 sapeurs-pompiers (tous statuts confondus) d'astreinte en journée et **32 500** la nuit
- **15 989 400 appels** pris par les opérateurs :
71 % pour le 18
29 % pour le 112
- **46 877 visites d'ERP** du 1^{er} groupe
- **1 044 964 jours** de formation



- Au plan national, les SIS disposent de :
6 520 VSAV, 3 533 FPT, 3 684 CCF, 1 192 MEA
- Le budget global des SDIS est de **5 169 M€** soit par rapport à l'année précédente **+0,7 %** en valeur brute, **+0,5 %** en tenant compte de l'inflation :
4 326 M€ en fonctionnement Soit **83 €** par habitant
843 M€ en investissement
- Les SDIS sont financés à hauteur de **4 609 M€** par :
les contributions des conseils départementaux pour **58 %**
les contributions des communes et EPCI pour **42 %**

(Source : comptes de gestion 2020)



- **14 min 47 s** s'écoulent en moyenne entre l'appel et l'arrivée des secours :
2 min 21 s pour le traitement de l'alerte
(décroché + écoute / analyse + décision / ordre)
12 min 26 s de délai de route
(de la diffusion de l'alerte à l'arrivée du 1^{er} véhicule)
- **66 %** du temps d'intervention est réalisé par les sapeurs-pompiers volontaires
- **6 %** des interventions secours d'urgence aux personnes sont réalisés avec le concours des personnels SSSM
- **7%** des effectifs des SIS sont mobilisés par les missions de soutien
- **76 %** des charges des SDIS sont des charges fixes (indépendantes de leur volume d'activité)
- **1 069,91 €** est le coût moyen d'une intervention (hors investissement)



Incendie du DATACENTER OVH CLOUD de STRASBOURG - Le rapport des pompiers pointe des défaillances

Quasiment un an après l'incendie qui a ravagé un data center de l'entreprise OVH à Strasbourg, un rapport des pompiers souligne des défaillances dans le système de sécurité du bâtiment.

C'était il y a quasiment un an, le 10 mars 2021, un gros incendie ravageait un data center de l'entreprise OVH situé à Strasbourg dans le quartier industriel du Port aux pétroles, près du Rhin.

Le feu n'a pas fait de blessé mais les infrastructures ont été endommagées et de nombreux sites internet d'entreprises, associations ou institutions ont été temporairement indisponibles.

Un an plus tard, un rapport des pompiers souligne les défaillances dans le système de sécurité du bâtiment. Le bâtiment n'était notamment pas équipé d'un dispositif de coupure de l'électricité selon ce rapport. Les pompiers n'ont pas pu couper l'électricité ni dans le local en flamme ni sur le site ce qui a favorisé la propagation de l'incendie. Les pompiers évoquent également l'absence de système d'extinction automatique, le site misant sur une détection précoce et une alerte rapide des secours. Plus de 130 entreprises font partie d'un collectif qui a assigné OVH en justice en janvier dernier.

(Source France Bleu Alsace)



Incendie du DATACENTER OVH CLOUD de STRASBOURG - Les suites judiciaires en cours

Le cabinet d'avocats ZIEGLER et Associés a réuni plus de 130 entreprises dans un projet de recours collectif contre OVH CLOUD. Et d'autres pourraient rejoindre l'initiative. Elles demandent des dommages et intérêts en réparation de la perte de données subie lors de l'incendie d'un data center de l'hébergeur à Strasbourg. Le lancement de l'action est imminent.

Le projet de recours collectif de clients d'OVH CLOUD, mécontents d'avoir perdu des données lors de l'incendie d'un data center de l'hébergeur à Strasbourg en mars 2021, se précise. Le cabinet d'avocats Ziegler & Associés voulait réunir 20 entreprises pour lancer cette action. Il en a fédéré 28 au 8 décembre ; puis maintenant près de 130 au moment de la publication de cette lettre.

«Nous avons été surpris par l'impact international de l'incendie du data center d'OVH CLOUD à Strasbourg » a confié Jocelyn ZIEGLER, associé au cabinet en charge du dossier.

« Nous pensions n'avoir que des entreprises françaises dans notre projet de recours collectif. Nous en avons trois européennes, dont une de taille importante avec un effectif de plus de 3 000 salariés. Et nous sommes en contact avec trois entreprises internationales qui souhaitent rejoindre l'initiative, une basée aux Etats-Unis et deux en Asie. D'ici peu, nous pensons avoir au compteur plus d'une centaine de plaignants. Le projet de recours collectif reste ouvert à d'autres entreprises jusqu'à l'envoi de la mise en demeure à OVH CLOUD. »

Les clients rassemblés dans ce projet sont pour la plupart des PME et TPE.

Ils viennent de secteurs d'activité aussi variés que l'immobilier, la comptabilité, le marketing, le médical, le tourisme, la photo ou la presse. Ils ont en commun d'avoir subi une perte de données avec un impact négatif sur le chiffre d'affaires et l'image de l'entreprise. Le recours collectif vise à demander des dommages et intérêts en réparation de ce préjudice financier et moral.

Le montant des préjudices en hausse

OVH CLOUD estime avoir fait un effort envers les clients touchés par le sinistre en leur offrant plus de 28 millions d'euros de bons d'achat en guise de compensation, ce qui a diminué d'autant son chiffre d'affaires sur l'exercice fiscal clos en août 2021 : 663 millions d'euros, en progression annuelle de 4,9 %.

Ceci n'a pas empêché de nombreux clients de réclamer des réparations sonnantes et trébuchantes.



Selon l'hébergeur, il y aurait actuellement une centaine de contentieux individuels en instruction. Même s'il continue à plaider le cas de force majeure et de renvoyer les plaignants à leurs propres responsabilités (la plupart n'ont pas souscrit l'option de sauvegarde des données), il sait qu'il pourrait être forcé en justice à les indemniser.

C'est pourquoi il a prévu dans les comptes de son dernier exercice fiscal une provision de 31,1 millions d'euros «*au titre de frais d'expertise, de frais de procédure et au titre des actions en responsabilité*».

La plupart des plaignants réunis dans le projet de recours collectif n'ont pas de service juridique en interne pour mener individuellement un contentieux.

L'arrivée de plaignants de taille plus grande fait monter le montant du préjudice. «*Pour les sept premiers plaignants, que nous avons réunis au début du projet de recours collectif en novembre 2021, nous en étions à une évaluation des préjudices allant de 10 000 euros pour le plus petit jusqu'à 90 000 euros pour le plus grand* » a expliqué Jocelyn Ziegler.

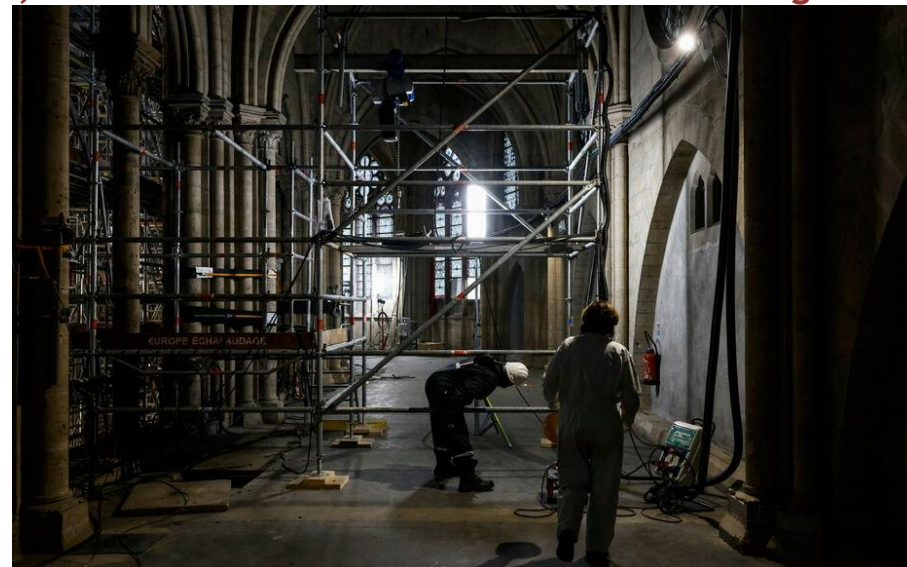
«*Avec les nouveaux plaignants européens de tailles plus importantes qui nous ont rejoints, le préjudice maximum monte à 1,5 million d'euros. Nous sommes toujours en train d'affiner notre évaluation. Il est possible que le chiffre final atteigne 2 millions d'euros.*»

Une stratégie juridique à peaufiner

Comme le veut le code civil, la procédure devra débiter par une tentative de négociation d'une solution à l'amiable avec OVH CLOUD. Cette étape restera confidentielle. C'est seulement en cas d'échec de la négociation qu'une action judiciaire serait lancée auprès du tribunal de Lille dont dépend OVH CLOUD.

(Source France Bleu Alsace)

Notre Dame de PARIS : l'incendie n'était pas criminel, selon les conclusions de deux ans d'investigations



Quelques expertises sont encore attendues, mais les policiers n'ont pas trouvé d'origine criminelle au départ de feu qui a ravagé la cathédrale le 15 avril 2019.

La brigade criminelle de la PJ de Paris a terminé son enquête.

Selon les informations officielles disponibles, ces deux ans d'investigation ont conclu que l'incendie de Notre-Dame de Paris n'était pas un acte volontaire.

Quelques expertises sont encore attendues, mais les policiers n'ont pas trouvé d'origine criminelle au départ de feu qui a ravagé la cathédrale le 15 avril 2019.

(Source Le Parisien)

"Notre-Dame brûle" : Jean-Jacques Annaud raconte avec brio l'incendie de la reine des cathédrales



"Notre-Dame brûle" de Jean-Jacques Annaud (2022). (MICHAEL LEFEVRE – BSPP)

Traumatisme culturel mondial, l'incendie de Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019 ne pouvait tomber entre de meilleures mains que celles du réalisateur de *"La Guerre du feu"*.

Dès le 15 avril 2019, au soir de l'incendie de Notre-Dame de Paris, Jean-Jacques ANNAUD a flairé le grand film à réaliser sur ce traumatisme culturel mondial.

C'était chose faite avec *Notre-Dame brûle*, sur les écrans mercredi 16 mars, trois ans après le sinistre.

Le réalisateur de *La Guerre du feu* jongle entre réalité, en s'appuyant sur une documentation passée au scalpel, et fiction, dans la reconstitution avec acteurs.

Un grand film mis en scène avec flamme !

Prise directe

Des voisins de Notre-Dame de Paris remarquent une fumée au-dessus de la cathédrale et avertissent les autorités.

Des vérifications ne détectent aucun départ de feu, alors qu'un incendie majeur menace les charpentes du XIIIe siècle.

Une fois détecté, les secours s'organisent dans une impréparation et des aléas multiples.

Au cœur du drame, les pompiers, des hommes et des femmes qui vont sauver, au péril de leur vie, un joyau spirituel et culturel mondial.

Habitué aux tournages périlleux et de grande envergure, Jean-Jacques ANNAUD est tout désigné pour reconstituer la tragédie de Notre-Dame.

Il trouve la matière narrative dans la progression catastrophique du sinistre, faisant de l'événement une aventure collective. Si l'on connaît aujourd'hui le dénouement de l'histoire, découvrir ceux qui l'ont faite, à leur côté, comme en prise directe, dans une mise en scène habitée et impliquée de tous les instants, aboutit à un film à la hauteur de la catastrophe.

La chaîne des événements

Un apprenti en charge de la surveillance incendie de la cathédrale, un régisseur général absent avec un portable à court de batterie, des secours bloqués par les embouteillages... Le réalisateur égraine heure par heure la chaîne des événements qui ont conduit à la chute de la flèche de VIOLLET LE DUC, et à la sauvegarde des œuvres d'art, de la couronne d'épines, de la façade et de la majeure partie de l'édifice. Les scènes d'action semblent avoir été prises sur le vif, les flammes sortent de l'écran, on monte et dévale les escaliers avec les pompiers, on assiste aux réunions d'urgence... Jean-Jacques ANNAUD est au cœur du sujet et le transcrit avec ampleur.



"Notre-Dame brûle" de Jean-Jacques Annaud (2022). (MICHAEL LEFEVRE - BSPP)

Tout le monde se souvient où il était quand il a appris la nouvelle.

Notre-Dame brûle nous dévoile ce qui se passait sur le terrain alors que nous suivions l'événement sur les médias, durant des jours. On se demande parfois comment Annaud a pu tourner certaines images.

L'intervention à l'écran de la maire de Paris ou du président de la République, acteurs de leur propre rôle, apporte encore de la véracité à l'ensemble. Mais c'est la reconstitution au cordeau du sinistre, l'investissement de tous les participants au film qui rejaillit sur son indéniable qualité, informative, visuelle, critique et lyrique. Splendide !



La fiche du film :

Genre : catastrophe

Réalisateur : Jean-Jacques Annaud

Acteurs : Samuel LABARTHE, Jean-Paul BORDES, Mikael CHIRINIAN, Jérémie LAHEURTE, Dimitri STOROGÉ

Durée : 2h00

Pays : France

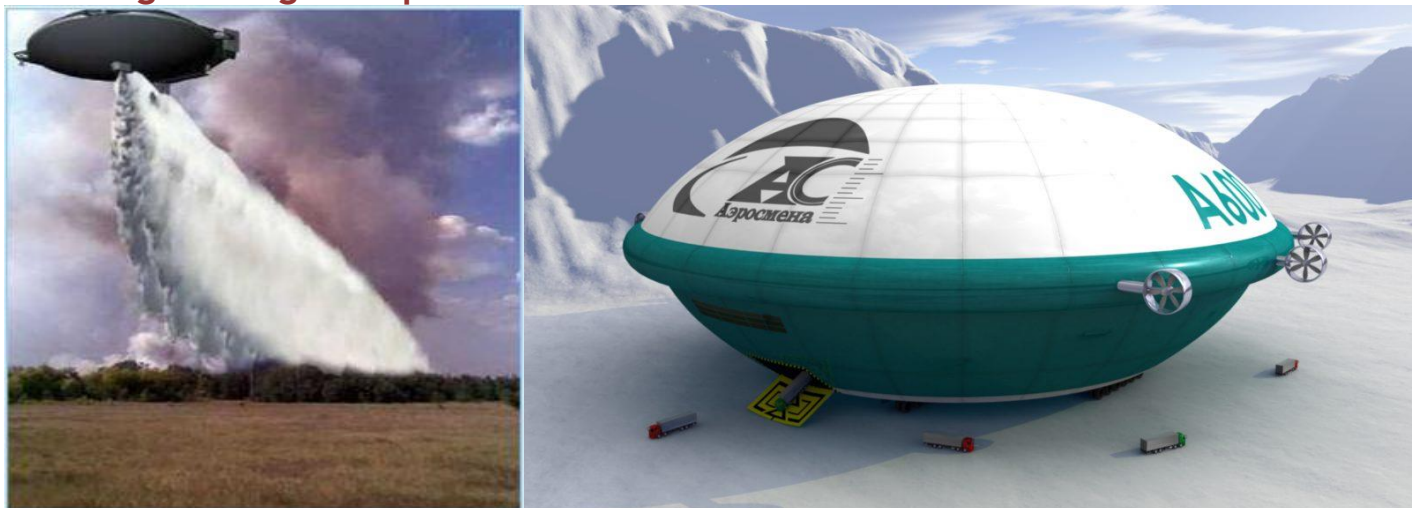
Sortie : 9 mars 2022

Distributeur : STUDIO CANAL

Synopsis : Le long métrage de Jean-Jacques Annaud reconstitue heure par heure l'in vraisemblable réalité des événements du 15 avril 2019 lorsque la cathédrale subissait le plus important sinistre de son histoire. Et comment des femmes et des hommes vont mettre leurs vies en péril dans un sauvetage rocambolesque et héroïque.

L'affiche du film (source PATHE Distribution)

Des dirigeables géants pour lutter contre le feu



© IADB AEROSMENA

Annoncés à l’horizon 2023-2030, des dizaines de projets de dirigeables émergent dans le monde entier. Dorénavant baptisés LTA pour LIGHTER THAN AIR (plus légers que l’air), ils sont gigantesques : plusieurs centaines de milliers de m³. De quoi offrir des capacités de fret allant de 10 à 600 tonnes. Citons, entre autres, ATLANT de l’israélienne Atlas LTA (jusqu’à 165 tonnes de charge sur 2 000 km à 120 km/h) et le projet français LCA60T entre SAFRAN et FLYONG WHALES (60 tonnes sur 1 000 km à 100 km/h). Sans oublier l’allemand ZEPPELIN, l’américain LOCKHEED MARTIN, le britannique HYBRID AIR VEHICLE, le chinois AIRSHIP VANTAGE, le brésilien AIRSHIP do BRASIL et les russes JSC DKBA, DB KRYLO, SPCF AEROSTILKA et IADB AEROSMENA.

5 000 km de porte à porte en moins de deux jours

Originalité de cette start-up, elle vise à construire des AEROPLATEFORMES de fret en forme de “soucoupes volantes”. Ses innovations ne datent pas de la dernière pluie puisqu’elles s’appuient sur les travaux de R&D démarrés en 1991 à l’usine aéronautique AVIASTAR SP d’Oulianovsk en Russie avec des équipes de l’Institut d’aviation de Moscou (MAI). À l’instar des montgolfières, ces dirigeables hybrides lenticulaires (donc en forme de soucoupe volante) appliquent le principe du “ballast thermique” : l’air intérieur des ballons est chauffé à 200 °C, voire à 250 °C, pour rendre l’AEROPLATEFORME plus légère que l’air ; à la différence d’un certain nombre de projets, qui recourent à hydrogène ou hélium pour décoller. Arrivés à une altitude maximale de 3 000 m, leur vitesse de croisière atteindra 150 km/h sur une distance allant jusqu’à 5 000 km sans escale, de porte à porte.

Une énorme capacité pour l'aide humanitaire

Avantage de cet aéronef : « Il permet de réduire un certain nombre d'opérations logistiques de transbordement, groupage-dégroupage car l'AEROPATEFORME fonctionne indépendamment de l'infrastructure terrestre. C'est-à-dire, sans avoir besoin de ports, de routes, de voies navigables, d'aéroports, de terrains d'aviation, de voies ferrées, de hangars ou de pistes. » Ce qui, en cas de catastrophe majeure, se révèle particulièrement intéressant pour débarquer en un seul vol des conteneurs de vivres, des équipements médicaux et télécoms ou des engins de travaux publics là où il n'existe pas ni route, ni aéroport ni port praticables.

Un aéronef pour déverser des trombes d'eau

La start-up a prévu quatre modèles dont les charges utiles seront respectivement de 20 tonnes (A20), 60 tonnes (A60), 200 tonnes (A200) et 600 tonnes (A600). « 600 tonnes, cela représente 13 poids-lourds de 44 tonnes. Ou 21 conteneurs maritimes de 40 pieds. Par ailleurs, le design en forme de « soucoupe volante » rendra le dirigeable plus facile à manœuvrer et à atterrir dans un vent de travers que d'autres projets de dirigeables qui utilisent une forme de coque allongée plus traditionnelle ». Ces dimensions qui ouvrent la voie à de nouveaux moyens de lutte contre les incendies géants que l'on a vu en Australie, en Californie et autour du Cercle arctique ces dernières années.

Ils pourraient plusieurs dizaines d'avions bombardiers d'eau en une seule passe.

(Source IF/ EH)



Démonstration technique du dirigeable hybride à ballast thermique AEROSMENA à l'usine aéronautique AVIASTAR-SP d'Oulianovsk en Russie. Photo IADB AREOSMENA

Démantèlement des détecteurs de fumée ionique : où en est-on ?



José Perez directeur technique et qualité chez Chubb FIRE & Security France. © Chubb FIRE & Security France

À base d'éléments radioactifs, les détenteurs des 7 millions de détecteurs à chambre d'ionisation ont eu dix ans pour les démanteler. Une tâche hautement technique » qui, sous peine d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, réclame d'être confiée à un opérateur spécialisé.

Selon l'arrêté du 18 novembre 2011, les détenteurs de détecteurs de fumée à chambre d'ionisation (DFCI) avaient jusqu'au 4 décembre pour démanteler leurs installations. Cette disposition concerne uniquement les entreprises et les bâtiments publics - l'usage de ce type de détecteurs ayant par ailleurs été interdit dans l'habitat privé dès 1966. Il y a une dizaine d'années, on évaluait à 7 millions le nombre de DFCI installés dans 300 000 sites en France. Comme on peut s'y attendre, on est loin du compte. Mais là n'est pas la question. Outre l'obligation réglementaire et les aspects purement pratiques, leur retrait soulève surtout un problème environnemental. S'il est nécessaire d'agir vite, pas question de faire n'importe quoi.

Radioactifs mais fiables

En règle générale, les DFCI embarquent une quantité infinitésimale d'américium 241 (plus rarement de radium 226), une source radioactive de faible activité. Étanche, l'architecture de ces détecteurs est censée empêcher toute fuite contaminante. S'il n'est pas endommagé, ce type de matériel ne présente donc aucun danger sanitaire pour les personnes fréquentant les locaux qui en sont équipés. Écoles, universités, maisons de retraite, hôpitaux, administrations, hôtels, usines, entrepôts... ces détecteurs ont été largement installés en raison même de leur fiabilité. « *En effet, ils agissent un peu à la façon du nez chez*

l'homme et permettent d'obtenir un signal précoce, alors même qu'il n'y a pas encore de fumée visible ou de flammes, remarque José Perez, directeur technique et qualité chez Chubb Fire & Security France. Ainsi détectent-ils dans l'air les infimes particules et les gaz de combustion qui commencent à répandre autour d'eux une légère odeur de brûlé, signe avant-coureur d'un départ de feu. » Au fil du temps, les fabricants ont élaboré des technologies à détecteurs optiques capables de répondre aux exigences de la réglementation sur la sécurité incendie, tout en éliminant le risque radioactif.



Les particules d'américium 241 des détecteurs ioniques ont une période de contamination physique de 432 ans.
CC Alex BEWINEGLASS

Un calendrier de démantèlement sur 10 ans

Conformément aux préconisations de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), l'arrêté du 18 novembre 2011 impose aux établissements détenteurs tout d'abord de recenser les DFCI installés. Puis de transmettre ce recensement à un « déposeur » (installateur ou mainteneur de système de détection incendie ou plus généralement l'entreprise en charge de la dépose) au plus tard le 31 décembre 2014. À leur tour, ces derniers ont l'obligation de le retransmettre à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les établissements concernés disposaient d'un délai de six ans pour réaliser le démantèlement, voire de 4 années supplémentaires. Soit jusqu'en décembre 2021, s'ils étaient en mesure d'établir sur 10 ans un calendrier de retrait.

Bien sûr, « le détenteur est seul pénalement responsable du démantèlement de ses DFCI via leur prise en charge par une filière d'élimination autorisée, reprend José Perez. De son côté, l'entreprise en charge de la dépose, obligatoirement autorisée ou déclarée auprès de l'ASN, se doit de protéger ses techniciens et les occupants des locaux, avec toutes les précautions d'usage pendant toute la phase de travaux et de transport des DFCI vers les filières de reconditionnement compétentes. »



Le démantèlement de détecteurs ioniques est une opération hautement technique.

© Chubb FIRE & Security France

Un démantèlement dûment encadré

Actuellement, de nombreux établissements sont toujours concernés par cette obligation, dont les coûts de dépose peuvent varier de quelques centaines à quelques milliers d'euros en fonction du nombre de DFCI. « Rappelons qu'il est formellement interdit de manipuler soi-même des DFCI sans agrément. Quiconque interviendrait sans posséder une autorisation de l'ASN pour la gestion des sources radioactives risquerait une peine d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende, avertit José Perez. Au vu du risque potentiel, ces appareils doivent faire l'objet de précautions spéciales pour être démontés et transportés. » Ainsi les opérateurs sont-ils tenus de porter des gants de protection et de respecter les consignes de dépose, stockage et transport. Par ailleurs, ils doivent emballer chaque détecteur dans un sac en plastique fermé. Pas question, évidemment, de laisser traîner ses DFCI sans surveillance, de les jeter à la poubelle ou au feu, ou encore de les abandonner dans la nature. Les particules d'américium 241 ont une période de contamination physique de 432 ans. Pas étonnant qu'ils doivent être traités dans les filières de reconditionnement spécialisées.

(Source : José Perez directeur technique et qualité chez Chubb FIRE & Security France.)

Un nouveau rebondissement dans l'affaire de l'incendie de la tour GRENPELL à Londres fait chuter Saint-Gobain de 8% à la Bourse de Paris

Un membre du gouvernement britannique prévient les entreprises qui vendent des revêtements et des isolants inflammables qu'à moins de payer pour les remises aux normes, elles ne pourront plus faire de commerce au Royaume-Uni.

Saint-Gobain chute de 8% sur le Cac 40, signant l'une des plus fortes baisses de la Bourse de Paris, alors que, dans le même métier des matériaux de construction, l'irlandais KINGSPAN plonge de plus de 10% à Dublin.

La raison ? En réaction au gigantesque incendie de la tour GRENPELL de Londres, qui a fait 72 victimes en juin 2017, le secrétaire d'État britannique à l'Égalité des chances, au Logement et aux Communautés, Michael GOVE, brandit la menace d'interdire l'accès au Royaume-Uni à toutes les entreprises qui commercialisent des revêtements et des isolants combustibles, au rang desquelles les deux sociétés figurent.

A moins de payer de leur poche les remises aux normes de

sécurité, elles ne pourront plus faire de commerce avec l'Angleterre, l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande du Nord.

Dans une lettre adressée à la CONSTRUCTION PRODUCTS Association, l'organisation professionnelle qui représente les intérêts des entreprises de la construction actives sur le marché britannique ; à laquelle Saint-Gobain appartient ; le membre du gouvernement a qualifié d'« *extrêmement alarmants* » les éléments révélés par l'enquête publique sur la tour GRENPELL, sur la façon dont les industriels avaient fabriqué, testé et commercialisé leurs matériaux combustibles.

Michael GOVE s'est dit « *particulièrement courroucé par les bénéfices de plus de 700 millions de livres réalisés au cours des quatre dernières années par les trois entreprises les plus étroitement associées à la catastrophe de GRENPELL (ARCONIC/CELOTEX (filiale de SAINT GOBAIN) et KINGSPAN) qui ont fabriqué les panneaux de revêtement combustibles et la mousse isolante de la tour située à NORTH KENSINGTON* ».

Michael GOVE a donné aux entreprises jusqu'à mars pour convenir d'un accord.



Les détecteurs incendie domestiques sauvent toujours des vies

Un incendie s'est déclenché à l'étage d'un pavillon, à CHEUX, près de CAEN, jeudi 27 janvier 2022.

Le détecteur de fumée a permis d'éviter le pire.

Aux alentours de 12h00, l'occupante d'un pavillon a été alertée par le déclenchement de son détecteur de fumée.

Un incendie s'était déclaré dans un débarras, situé à l'étage de l'habitation.

L'intervention rapide des pompiers a permis de limiter les dégâts à une pièce adjacente au débarras. Aucun blessé n'a été à déplorer, et aucun relogement n'est nécessaire pour la famille.

Selon les premières constatations, c'est un court-circuit électrique qui serait à l'origine de ce début d'incendie. « *Un détecteur de fumée permet d'éviter le pire* », soulignent les gendarmes, qui sont également intervenus sur place. Notamment si le feu prend dans la nuit.

POLLUTIONS/FUITES/INCIDENTS CHIMIQUES ou NUCLEAIRES

Un nouveau film du BARPI sur le risque des nuages gazeux chimiques : Fuite de CVM gazeux : les enseignements autour d'un accident industriel



Retrouvez les films du BARPI en mode mobilité sur Play Store pour Android en recherchant l'application BARPI

Découvrez « *Fuite de CVM gazeux : les enseignements autour d'un accident industriel* », le 4^{ème} film produit et réalisé par le BARPI !

La prise en compte des facteurs organisationnels et humains dans la conception et l'exploitation est primordiale pour limiter les risques ou éviter d'aggraver une situation dégradée.

Parmi celles-ci, il existe un biais cognitif appelé "effet tunnel".

Dans cet accident de rejet de chlorure de vinyle monomère, les opérateurs se sont trouvés pris au piège de ce cet effet tunnel en respectant pourtant les procédures mises à disposition.

SAUVETAGE

Une application anti AVC prometteuse



Il est essentiel de diagnostiquer le plus rapidement possible la survenue d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC). Aussi, les chercheurs de l'Université PARK de Pennsylvanie ont-ils développé une application pour SMARTPHONE capable d'établir un diagnostic fiable à 79% basé sur la capacité de parole et les mouvements musculaires du visage du patient. Cet outil est notamment destiné à faciliter la tâche des médecins urgentistes (CONFERENCE ON MEDICAL IMAGE COMPUTING AND COMPUTER ASSISTED INTERVENTION).

Un cœur tombé du ciel

L'hôpital suédois de STOCKHOLM teste actuellement la livraison de défibrillateurs par drones en cas d'AVC. Le temps gagné (plusieurs minutes) sur l'arrivée de l'ambulance permet d'améliorer le taux de survie. C'est au lanceur d'alerte de commencer la mise en fonction du matériel livré sur place.

Un drone faucon pour les opérations de sauvetage



Des chercheurs de l'université californienne de STANFORD ont imaginé un drone équipé de serres robotiques, à l'instar des faucons. Grâce à ce mécanisme, le robot volant peut s'agripper à une branche et attraper des objets. Comme souvent, la robotique s'inspire du comportement des animaux. En témoigne une équipe d'ingénieurs de la prestigieuse université californienne de STANFORD qui a créé un drone oiseau. Capable de se poser partout, il est armé de pinces robotiques pour se percher sur une branche ou saisir des objets. Sa mission : grâce à ces capacités, le robot pourrait participer aux opérations de sauvetage, à la recherche de survivants. Les ingénieurs se sont en réalité inspirés des pattes et de griffes du faucon pèlerin pour mettre au point les pinces robotiques pouvant être fixées à des drones. Une capacité motrice qui permet au drone d'économiser ses batteries au lieu de faire du surplace. Notamment durant des missions de secours. « *Nous voulons être capables d'atterrir n'importe où. C'est la raison pour laquelle c'est enthousiasmant d'un point de vue de l'ingénierie et de la robotique* », a expliqué à l'AFP David LENTINK, co-auteur d'un article à propos de cette innovation publié dans la revue SCIENCE ROBOTICS. Pour coller à la réalité, les chercheurs ont étudié de très près le comportement des oiseaux. Ils ont observé grâce à des caméras haute vitesse la manière dont de petits perroquets atterrissaient sur des perches. Ces surfaces étant elles-mêmes dotées de capteurs pour enregistrer la force avec laquelle les volatiles s'agrippaient en enroulant leurs serres autour du perchoir et redécollaient.

Pour coller à la réalité, les chercheurs ont étudié de très près le comportement des oiseaux. Ils ont observé grâce à des caméras haute vitesse la manière dont de petits perroquets atterrissaient sur des perches. Ces surfaces étant elles-mêmes dotées de capteurs pour enregistrer la force avec laquelle les volatiles s'agrippaient en enroulant leurs serres autour du perchoir et redécollaient.

Résultat, les serres robotisées s'agrippent à la perche en 20 millisecondes. Puis, un accéléromètre informe le drone que le processus d'atterrissage est réussi. Ensuite, un algorithme prend la relève pour aider l'oiseau mécanique à se maintenir en équilibre sur la branche. Actuellement, les chercheurs qui ont réalisé leurs tests ont réussi à faire attraper des objets lancés à leur drone oiseau ou encore à le faire évoluer en conditions réelles dans des forêts du nord-ouest des États-Unis.
Source IF/SK

SURETE

Cyber sécurité/Baromètre CESIN et OPINIONWAY (extraits)

Attendu avec impatience, comme chaque année depuis 2015, le Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique (CESIN et OPINIONWAY) viennent de livrer la septième édition du *Baromètre de la cyber sécurité*.

Une référence incontournable ! Du 24 novembre au 21 décembre 2021, cette nouvelle enquête a interrogé 282 directeurs de la cyber sécurité ou responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) membres du CESIN au travers d'un questionnaire en ligne CAWI (Computer Assisted Web Interview).

Objectif : mieux cerner l'état de l'art et la perception de la cyber sécurité ainsi que ses enjeux au sein des entreprises françaises.

1 à 3 attaques réussies chez 54 % des entreprises

Parmi les principaux enseignements, il ressort que 54 % des entreprises déclarent avoir subi entre une et trois cyber attaques réussies au cours de l'année.

Soit une légère baisse par rapport aux vagues précédentes (57 % en 2020 et 65 % en 2019).

Ce qui montre que, dans une certaine mesure, les dispositifs progressivement mis en place ont quelque peu porté leurs fruits.

En revanche, l'ampleur et la virulence des attaques ne cessent d'augmenter.

En effet, 6 entreprises sur 10 ont connu un impact sur leur activité : perturbations de la production (21 %), compromission d'information (14 %) ...

À cet égard, le PHISHING reste le vecteur d'attaque le plus fréquent. 73 % des entreprises le déclarent comme vecteur d'entrée principal pour les attaques subies, devant l'exploitation des failles (53 %) ou l'attaque par rebond via un prestataire (21 %).

Ce dernier axe s'est illustré ces derniers mois par des incidents retentissants comme le piratage de SOLARWINDS ou encore Log4J, la faille d'Apache. Les attaques par RANSOMWARE ont touché 18 % des répondants, un résultat stable par rapport à 2020 (19 %).

Cyber espionnage : un risque élevé pour 55 % des entreprises

La question du cyber espionnage a été abordée pour la première fois lors du précédent baromètre. Plus d'une entreprise sur deux considère que le niveau de menaces en matière de cyber espionnage est élevé (55 %). Un score édifiant qui corrobore de nombreux rapports et les observations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Cette menace croissante demande une vigilance accrue car elle devrait encore s'intensifier.
Cyber Assurances : plus chères et moins performantes

69 % des répondants affirment avoir souscrit une cyber assurance. Après plusieurs années d'engouement, les premiers bilans révèlent un moindre taux de satisfaction pour ceux qui en ont eu recours. D'autre part, la majorité des entreprises ont un avis négatif sur l'usage des services d'agences de notation liées à ces assurances. Lors de récentes réunions des membres du CESIN, nombre d'entreprises se sont déclarées hésitantes devant l'idée de renouveler leur contrat. Ce qui pose question sur l'avenir de ce marché. Le CESIN note globalement une hausse exponentielle des tarifs, pour une baisse des couvertures alors que les niveaux d'exigences de la part des assureurs sont quasiment inatteignables.
Des budgets en hausse

Les budgets alloués à la cyber sécurité sont encore en hausse cette année. 70 % des entreprises confirment cette tendance, contre 57 % en 2020. Elles sont 56 % à vouloir allouer plus de ressources humaines à leur organisation. 84 % vont acquérir de nouvelles solutions techniques, tandis que 62 % s'équipent avec les offres innovantes issues de startups. En parallèle, la prise en compte des enjeux de cyber sécurité par la direction de leur entreprise progresse : 79 % des répondants sont confiants sur l'engagement de leur comité exécutif.
(Sources : EH/C et O)

ALLIANZ a placé les CYBER ATTAQUES en haut de son baromètre des risques 2022

Le groupe ALLIANZ, premier assureur européen et quatrième gestionnaire d'actifs dans le monde, dévoile son baromètre des risques 2022. Le groupe allemand a analysé les opinions de 2 650 experts, notamment des directeurs généraux, gestionnaires de risques, courtiers et assureurs, dans 89 pays et territoires. Un classement complet des risques au niveau mondial, national et pour 20 secteurs d'activités différents.

À l'échelle internationale, tout secteur confondu, le baromètre d'ALLIANZ positionne les cyber-attaques, les interruptions d'activité et perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et les catastrophes naturelles aux trois premières places du podium des risques les plus importants pour les entreprises. « *Les incidents cyber arrivent en tête pour la deuxième fois seulement dans l'histoire du baromètre (44 % des réponses).*

Les interruptions d'activité les suivent de près (42 %) et les catastrophes naturelles grimpent de la sixième à la troisième place (25 %).

Le changement climatique bat son record en passant du neuvième au sixième rang (17 %). Enfin, la pandémie descend en quatrième position (22 %) ».



Allianz Risk Barometer 2022

The most important business risks for the next 12 months and beyond, based on the insight of 2,650 risk management experts from 89 countries and territories.

Les risques en France

Le groupe ALLIANZ a également établi un classement des risques majeurs pour les entreprises françaises. Contrairement à l'échelle internationale, ce sont les **interruptions d'activités** qui se positionnent à la première place (51 %), juste devant les **incidents cyber** (48 %). Dans ce classement suivent les risques de **catastrophes naturelles** (28 %) ainsi que les **incendies et explosions** (23 %) qui constituent un risque permanent pour les entreprises.

Fait à noter, trois nouveaux risques font leur apparition dans le Top 10 des principaux risques par rapport au baromètre de 2021. À la 7^e place, les experts à l'origine du baromètre évoquent le **changement climatique** (15 %) qui aura à coup sûr des impacts conséquents sur l'activité économique. L'apparition des risques liés aux **nouvelles technologies** en 9^e position et aux **évolutions des marchés** en 10^e position est révélatrice des préoccupations majeures des entreprises françaises.

(Source ALLIANZ Group)

Giga fuite de données à l'ASSISTANCE PUBLIQUE des HOPITAUX de PARIS/AP-HP

Mis en examen depuis le 8 octobre 2021, un hacker français est soupçonné d'avoir piraté les serveurs des hôpitaux de Paris pour dérober les données personnelles de 1,4 million de Français, dont des ministres. L'enquête a révélé le profil d'un petit génie de l'informatique, désocialisé, sous traitement médicamenteux et qui a expliqué en garde à vue avoir des «convictions» sur la crise sanitaire. À la fin de l'été 2021, il avait profité d'une faille de sécurité pour pénétrer illégalement dans les serveurs de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris, ce qui a valu à nombre de français une lettre de trois pages signée par le Directeur de l'APHP leur indiquant que les données personnelles qu'ils avaient fournies lors de leur dépistage COVID 19 avaient été divulguées et qu'ils devaient prendre toutes mesures de sécurité appropriées, sans même un mot d'excuses !

Fraude au vaccin : Interpol a lancé une alerte mondiale

Face à la recrudescence des escroqueries visant les vaccins de COVID 19, Interpol a publié un avertissement diffusé à ses 194 pays membres.

Vol, remboursement d'un impôt vaccin, contrefaçon des cartes de vaccination, arnaque à la vaccination, marché noir de faux sérum ...

C'est un véritable embrasement des délinquances liées au vaccin qui est en train d'apparaître depuis la crise du COVID19.

Au début de l'année 2021, rappelons-le, l'organisation internationale de police criminelle Interpol et le Homeland Security Investigations (HSI) des États-Unis avaient déjà publié une mise en garde contre l'achat de faux vaccins et traitements COVID19. L'actuel dirigeant d'INTERPOL, Jürgen Stock, y présageait une hausse extrême de la criminalité.

De fait, récemment, l'organisation a lancé une alerte mondiale vis-à-vis d'une nouvelle fraude axée sur la cybercriminalité.

Un large spectre de délinquances

En juin dernier, une infirmière au centre de vaccination de l'hôpital Sainte-Anne a été interpellée pour avoir réalisé des fausses vaccinations contre un vrai certificat vaccinal.

Un mois plus tard, le groupe hospitalier Saint-Vincent à Strasbourg faisait l'objet de reproductions frauduleuses de ses certificats de vaccination avaient fait l'objet de contrefaçons.

Pour ne citer que ces deux cas, il faut dire que depuis le début de la crise sanitaire, les gouvernements ont assisté à une résurgence des escroqueries ciblant le vaccin.

Une hausse de la criminalité

De quoi donner raison au dirigeant d'Interpol Jürgen Stock qui déjà il y a un an, avait formulé dans un magazine allemand une mise en garde sans appel : « *Nous allons assister à des vols, à des cambriolages d'entrepôts et à des attaques lors du transport des vaccins* ». Il cite une hausse « *dramatique de la criminalité lors de l'acheminement des doses de vaccins contre le COVID 19* » ainsi qu'une résurgence de la corruption « *afin de se procurer plus rapidement le précieux remède* ».

Des fausses offres de vente de vaccins

Plus récemment, l'organisation a découvert une nouvelle forme d'escroquerie plus élaborée : un groupe de criminels organisés a réussi à toucher les gouvernements eux-mêmes avec de fausses offres de vente de vaccins.

Ainsi INTERPOL aurait déjà enregistré une soixantaine de cas dans 40 pays, visant en particulier des employés d'hôpitaux et de ministères de la Santé. « *Pour tromper leurs cibles, les cybercriminels se sont fait passer pour des représentants des fabricants de vaccins ou des autorités gouvernementales responsables de la distribution des vaccins* », précise Benoît un expert en cyber sécurité.

Les victimes contactées par téléphone

Récemment, ce spécialiste de la cyber sécurité a publié une tribune dans laquelle il dévoilait les circonstances de cette nouvelle fraude.

« *Pour tenter de conclure l'affaire frauduleuse, les escrocs ont ciblé les comptes de messagerie de leurs cibles et ont même essayé de les contacter par téléphone, en faisant du démarchage téléphonique et en vantant les mérites des faux vaccins* » a-t-il indiqué.

Des cybercriminels à la source

Or, rappelons-le, les protocoles pour acquérir des vaccins s'avèrent extrêmement réglementés : « *l'achat de vaccins est négocié soit au niveau gouvernemental, soit, dans le cas de l'Union européenne (UE), par une équipe de négociation conjointe spéciale* ». Les escrocs ont donc joué sur la crédulité de leurs victimes, et profitant de techniques de cybercriminalité, ils se sont servis de « *faux sites Web et de faux comptes de médias sociaux* ».

De nombreuses personnes touchées

Il faut dire que depuis le début de la crise, « *les cybercriminels ont été extrêmement actifs à tous les stades de la pandémie, s'attaquant aussi bien à des personnes ordinaires qu'à diverses sociétés pharmaceutiques et organisations gouvernementales impliquées dans le processus de développement, d'approbation et de déploiement des vaccins* », déplorent les autorités.

Un encadrement sécurisé du transport des vaccins

Pour lutter contre cette criminalité, les autorités de nombreux pays avaient rapidement mis en place des stratégies. Outre-Rhin, par exemple, la police fédérale allemande se chargeait d'escorter l'acheminement des doses de vaccin dans des endroits de stockage tenus secrets.

Suivant un protocole similaire au transport des billets de banque, le convoi suit des routes confidentielles, et dont les conducteurs n'étaient informés de l'itinéraire qu'au dernier moment.

Source : INTERPOL/SK

EQUIPEMENTS DE PROTECTION/EPI

La veste VOLLEBACK « APOCALYPSE », une veste à toutes épreuves !



Préparée pour affronter n'importe quel scénario de fin du monde, y compris les morts-vivants, la veste « APOCALYPSE » de VOLLEBACK est le compagnon de survie ultime.

La veste est conçue pour résister à la lave noire, aux incendies éclair et à l'érosion chimique avec une coque robuste fabriquée à partir d'une combinaison de PBI, un matériau ignifuge créé pour le programme Apollo de la NASA, et de para-aramide de qualité balistique.

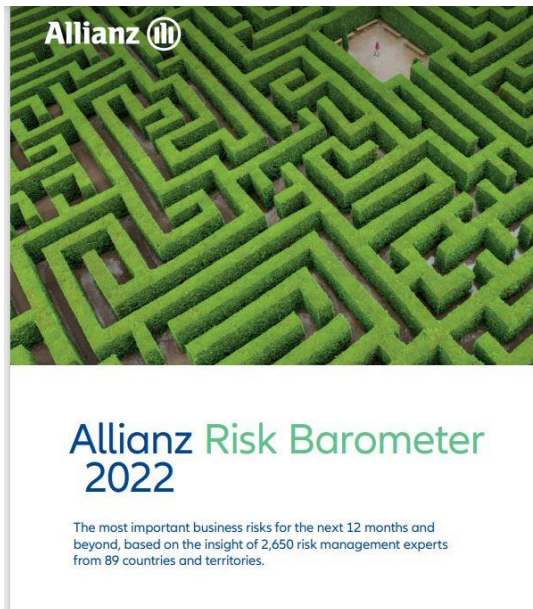
Prenant des notes de la *préparation 101 du CDC : ZOMBIE APOCALYPSE*, l'intérieur est doublé de 23 poches pour contenir n'importe quoi, des vêtements, du ruban adhésif et de la nourriture à une arbalète, une hachette et une pelle, vous assurant d'être toujours prêt pour tout ce qui vous arrive.

La nuit, les poches peuvent être remplies de n'importe quel matériau souple pour transformer la veste en sac de couchage. Il est livré dans un emballage rouge d'urgence avec des languettes à dégagement rapide.

LES NOUVEAUX DOCUMENTS

Assurances

ALLIANZ RISK BAROMETER 2022



Comme chaque année depuis 11 ans, ALLIANZ Group publie son baromètre annuel des risques.

Le document (anglais) de 30 pages présente une analyse portant sur les 12 derniers mois de 2021, elle est basée sur 2650 REX d'experts, répartis dans 89 contrées et territoires et porte sur 22 secteurs de l'industrie.

Les principaux sujets au sommaire :

- Incidents CYBER
- Interruptions d'activités
- Catastrophes naturelles
- Pandémies
- Changements de législations et de règles
- Evolution du climat
- Feux et explosions

Editeur : ALLIANZ Group/janvier 2022/30 pages/téléchargeable gratuitement sur le site www.agcs.allianz.com

Note d'accompagnement relative aux dispositions réglementaires concernant la mise à disposition des rapports de visite de visites de risques des assureurs



Date : 22 10 2021

Objet : Note d'accompagnement relative aux dispositions réglementaires concernant la mise à disposition des rapports de visites de risques des assureurs

A la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol et des entrepôts de Normandie Logistique à Rouen le 26 septembre 2019, une nouvelle disposition réglementaire impacte les rapports de visite de risque établis par les assureurs qu'ils remettent à leurs clients.

Désormais et en vertu des dispositions réglementaires suivantes :

- 1) Les arrêtés du 24 septembre 2020 et du 3 octobre 2010 relatifs au stockage de liquides inflammables exploités au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation,
- 2) L'arrêté du 26 mai 2014 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier, du livre V du code de l'environnement,
- 3) L'arrêté du 11 avril 2017 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510
- 4) Les arrêtés du 1er juin 2015 et 22 décembre 2008 modifiés relatifs aux prescriptions générales applicables aux installations relevant de l'enregistrement et de la déclaration

« Les éléments des rapports de visites de risques qui portent sur les constats et sur les recommandations issues de l'analyse des risques menés par l'assureur dans l'établissement, sont également tenus à la disposition de l'inspection des installations classées. »

La note ci-après vise à expliciter dans quel contexte et perspective les rapports de visite sont établis par un assureur et, notamment, en quoi ce rapport se distingue du rôle d'inspection exercé par les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les évolutions réglementaires relatives aux stockages de liquides inflammables (arrêtés du 24 septembre 2020, du 3 octobre 2010, du 1^{er} juin 2015, du 22 décembre 2008), aux entrepôts couverts (arrêté du 11 avril 2017) et à la prévention des accidents majeurs (arrêté du 26 mai 2014) faisant suite à l'incendie du 26 septembre 2019, ont introduit une nouvelle exigence :

« Les éléments des rapports de visites de risques qui portent sur les constats et sur les recommandations issues de l'analyse des risques menés par l'assureur dans l'installation sont également tenus à la disposition de l'inspection des installations classées. »

La FFA (Fédération Française de l'Assurance) a élaboré une note visant à accompagner la mise à disposition par les exploitants auprès des inspecteurs DREAL des rapports de visite des assureurs. Elle a été validée par la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques).

Cette note est actuellement en cours de diffusion auprès de tous les acteurs concernés, industriels, inspecteurs DREAL et assureurs, afin que tous disposent des mêmes informations.

Editeur Fédération Française de l'Assurance/octobre 2021/8 pages/téléchargeable sur le site de la Fédération

Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050



Le document illustré de très nombreux tableaux et figures aborde les points suivants :

Retour sur le passé

Projection à l'horizon 2050

Analyse péril par péril : sécheresse - inondation - submersion marine et tempête

Les conclusions de la fédération sur 3 pages

Editeur : Fédération Française de l'assurance/Octobre 2021/30 pages/téléchargeable sur le site de la Fédération

INCENDIES/EXPLOSIONS

Gestion des sinistres/Méthodologie de recherche des causes d'incendie



Malgré de nombreuses avancées réglementaires et techniques, l'incendie demeure un risque toujours présent et ses conséquences, notamment en termes de coût, constituent un enjeu important.

La recherche des causes et circonstances d'incendie permet ainsi de comprendre les sinistres, de déterminer leur lieu de départ ou encore d'apporter une assistance technique en vue d'identifier les responsabilités.

Cet ouvrage constitue un outil incontournable pour guider les experts et professionnels dans ce travail de recherche. Il expose en différents points les clés méthodologiques et outils d'analyse indispensables pour déterminer les causes d'incendie.

Ainsi, l'analyse physico-chimique permet d'en identifier la source, en premier lieu par la localisation du point d'éclosion du feu, puis par la détermination des causes possibles d'après les circonstances, conditions et paramètres identifiés par l'expert.

Ce dernier doit donc maîtriser les principes de base de la combustion, du développement de l'incendie et des principes thermiques pour fournir une analyse rigoureuse et pertinente.

Enrichi de photographies et schémas, cet ouvrage allie à la fois conseils méthodologiques, données scientifiques et cas pratiques et propose une démarche complète depuis la préparation de l'expertise jusqu'à la rédaction du rapport.

Editeur : CNPP Editions/octobre 2021/150 pages/ papier 75 euros /numérique 67,50 euros

Statistiques des SDIS

Retrouvez les statistiques officielles des SDIS des services départementaux d'incendie et de secours pour l'année 2020.

Au 31 décembre 2020, on dénombrait 251 900 sapeurs-pompiers en France, dont :

- 41 800 sapeurs-pompiers professionnels (17%)
- 197 100 sapeurs-pompiers volontaires (78%)
- 13 000 militaires (5%)

Les femmes représentent 19% des sapeurs-pompiers civils.

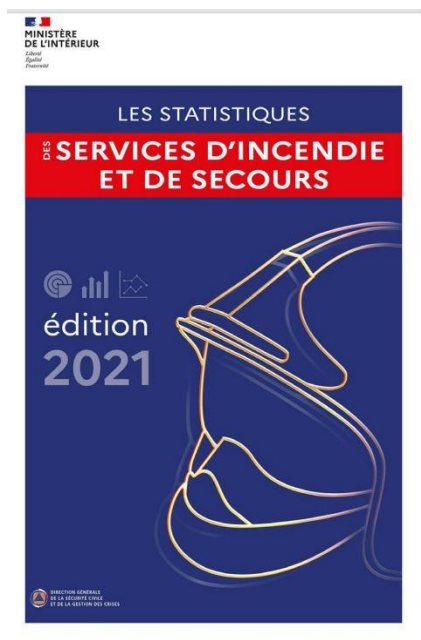
Le service de santé et de secours médical constitue 5% des effectifs des SDIS.

Les personnels administratifs, techniques et spécialisés sont au nombre de 11 300.

Les jeunes sapeurs-pompiers et cadets sont au nombre de 29 200.

En 2020, les sapeurs-pompiers ont effectué 4 290 700 interventions (11,0% de moins qu'en 2019) :

- 282 800 incendies (-11%)
- 3 613 300 secours d'urgence aux personnes (-12%), dont 238 000 accidents de circulation (-19%)
- 53 800 risques technologiques (-12%)
- 340 900 opérations diverses (-2%)



Editeur : Ministère de l'Intérieur/Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises/édition 09-2021/79 pages/Téléchargeable gratuitement sur www.interieur.gouv.fr

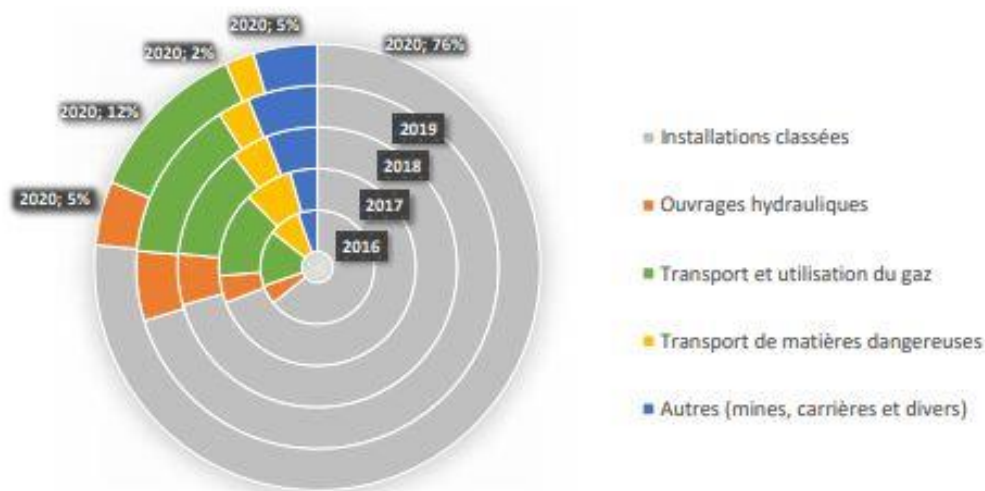
RISQUES INDUSTRIELS

BARPI/Inventaire des incidents et des accidents technologiques survenus en 2020



Mise en exploitation depuis 1993, la base de donnée ARIA recense aujourd'hui plus 55 500 événements dont environ 6 900 survenus à l'étranger. Les informations reçues et analysées par le BARPI proviennent de la cellule de veille du Ministère de la Transition écologique, des services de secours, des services de contrôle, des exploitants, des organisations professionnelles, des médias ou bien encore des organisations non gouvernementales. Le périmètre de collecte des événements comprend les installations classées pour la protection de l'environnement, les canalisations de transport de matières dangereuses, du gaz et de sa distribution, de vapeur, le transport des matières dangereuses par route, rail, mer ou voie fluviale, les activités du sol et du sous-sol (carrières, mines), les stockages souterrains, les pollutions des eaux, l'utilisation du gaz, les ouvrages hydrauliques et enfin depuis 2017, les appareils à pression.

Répartition des événements (France) par domaine d'activité principale



© BARPI

La caractérisation des événements obéit à une définition propre à chaque domaine d'activité et nécessite pour chacun d'eux une analyse spécifique. Aussi, afin d'assurer la fiabilité des informations contenues dans la base ARIA, les résumés des événements sont de manière systématique soumis à l'avis des services de contrôle et des organisations professionnelles avant publication sur le site internet www.aria.developpement-durable.gouv.fr et mis à disposition gratuitement. Pour l'année 2020, l'inventaire de l'accidentologie technologique propose une analyse quantitative et qualitative de 1 417 événements technologiques survenus en France et enregistrés dans la base ARIA au 1er avril 2021 tous domaines d'activité confondus.

Editeur : Ministère de la transition écologique- Direction Générale de la Prévention des Risques Service des risques technologiques BARPI (Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industriels)/2022/19 pages/téléchargeable sur le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr

BARPI/Fiche ARIA 54441/Incendie sur deux sites industriels de 26/09/2019 à ROUEN

IMPEL – MTE / DGPR / SRT / BARPI – DREAL Normandie

ARIA 54441

Incendie sur deux sites industriels mitoyens

26/09/2019

Rouen (Seine-Maritime)

France

Incendie généralisé
Feu de nappe
Liquides combustibles
Entrepôts
Stockages extérieurs

L'ACCIDENT ET SES CONSÉQUENCES

Le 26 septembre 2019, vers 2h35, un incendie se déclare au niveau de deux installations classées pour la protection de l'environnement voisines : un site de fabrication de lubrifiants et de produits additifs classé SEVESO Seuil Haut et un entrepôt de logistique relevant du régime de l'enregistrement mais alors connu sous le régime de la simple déclaration. Le feu se propage au niveau des différentes zones de stockage extérieures et des bâtiments des deux sites industriels, et crée une nappe enflammée sur plus de 3 hectares. Le plan particulier d'intervention (PPI) est déclenché, les voies adjacentes aux sites sont interdites à la circulation. L'incendie est éteint à 15 heures grâce à l'intervention de 280 pompiers.

Conséquences humaines : aucune victime ni blessé grave direct n'est à déplorer au cours de l'incendie. Toutefois, la surface de celui-ci et la présence d'un tonnage important de produits liquides combustibles ont entraîné la formation d'un panache de fumées de grande dimension (estimation du panache par les pompiers de 22 km par 6 km), donnant lieu à de très nombreux signalements d'odeurs incommodes, le plus souvent associés à des symptômes sur la santé (ophtalmiques, irritations nez-gorge-yeux, nausées, vomissements, gênes respiratoires). Au cours des 20 jours qui ont suivi l'incendie, 254 personnes se sont présentées au service des urgences pour des symptômes en lien avec l'incendie et le panache de fumées. Neuf personnes ont été hospitalisées pour des séjours de courte durée, inférieure à 5 jours. Une enquête de santé a été lancée par Santé Publique France auprès de 4 777 personnes dont 1 306 enfants. Les résultats sont en cours de traitement.

Conséquences environnementales : le panache de fumées a été accompagné de retombées de suies sur plusieurs kilomètres. Un bassin du port de Rouen, proche du site, a été impacté par des hydrocarbures liquides, le choix ayant été fait d'y confiner la pollution pour éviter de polluer la SEINE jusqu'à la mer. Plusieurs milliers d'analyses (eau, sols, végétaux, produits animaux...) ont été réalisées dans 215 communes, en comptant celles des Hauts-de-France impactées, sans qu'il ne soit mis en évidence de dépassement de seuils sanitaires ou supérieur au bruit de fond, qui puisse être corrélé avec l'incendie.

Conséquences économiques : l'impact du panache de fumées et des retombées associées a eu des répercussions économiques conséquentes. Les dégâts et frais de remise en état pour les exploitants se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros : démontage des installations sinistrées, bâtiments, et nettoyage des sols et réseaux. La production de nombreuses exploitations agricoles a été suspendue plusieurs semaines par précaution. Les agriculteurs ont ensuite été dédommagés par un fond mis en place par les exploitants.



L'ORIGINE ET LES CAUSES

L'origine du sinistre (le lieu, la nature) et les causes ne sont pas aujourd'hui connues. L'expertise se poursuit et la justice s'est saisie du dossier.



Il peut être noté qu'au cours de cet incendie, plus de 9 500 tonnes de produits combustibles (liquides pour la grande majorité) conditionnés en fûts et grands récipients pour vrac (GRV) ont brûlé. Plusieurs facteurs aggravants ont pu être identifiés. D'abord, les contenants fusibles ont contribué à la formation de nappes enflammées qui n'ont pas pu être contenues par les rétentions insuffisantes dans leur dimensionnement. Ensuite, la proximité des deux sites a été à l'origine d'effets dominos et donc à une augmentation de la quantité de matières incendiées et de la surface en feu. Des difficultés d'approvisionnement en eau ont également compliqué les opérations. Cela a pu être résolu par l'utilisation de bateaux-pompes, et par la mise à disposition de moyens d'extinction (émulseurs) par les autres industriels du département.

Date de rédaction : février 2021

11

IMPEL – MTE / DGPR / SRT / BARPI – DREAL Normandie

ARIA 54441

LES SUITES DONNÉES

Enquête judiciaire : le pôle santé publique du tribunal de Paris a été saisi. Parmi les qualifications pour l'ouverture de l'information judiciaire, ont notamment été retenues : la « mise en danger de la vie d'autrui », « la destruction involontaire par incendie dû à la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité » et « l'exploitation d'une installation classée sans respect des règles générales ». Cette enquête est toujours en cours.

Transparence : les données relatives au sinistre ont été mises en ligne au fur et à mesure sur le site de la préfecture, notamment les fiches de données de sécurité des produits ayant brûlé et les résultats d'analyses environnementales. Des présentations régulières ont eu lieu dans les instances comme la commission de suivi de site (CSS) et le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST). En complément, un comité de la transparence et du dialogue (CTD) a été créé dès octobre 2019 afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés par les conséquences de l'incendie pour suivre tous les enjeux liés aux conséquences de cet accident, et partager l'ensemble des informations.

Enquêtes administrative et parlementaire : en appui de l'enquête administrative menée par l'inspection des installations classées, la ministre a mandaté le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'économie (CGE), pour procéder à une analyse de l'événement sous l'angle technique, et formuler des recommandations à la lumière des constats effectués.

Le parlement s'est lui aussi saisi du dossier. Ainsi, une mission d'information de l'Assemblée nationale et une commission d'enquête du Sénat se sont penchées sur le retour d'expérience de l'accident et ont formulé des recommandations au cours du printemps 2020. L'ensemble de ces rapports a alimenté le plan d'action du gouvernement présenté par la ministre le 11 février 2020 puis complété le 24 septembre 2020.

Suivi de la mise en sécurité et du chantier de remise en état : l'inspection des installations classées s'est fortement mobilisée avec une présence quotidienne durant plusieurs semaines pour suivre les opérations de mise en sécurité, qui ont notamment requis la mise en place d'un dispositif de confinement sous atmosphère contrôlée afin de manipuler les fûts contenant encore du produit. Plusieurs arrêtés ont encadré ces travaux. Outre la sécurité, une des problématiques clés a concerné les nuisances odorantes qui ont requis la mise en place d'une surveillance et de systèmes de brumisation. Depuis septembre 2020, l'évacuation des déchets de surface est achevée. Un diagnostic de l'état des sols est en cours et conduira à la réalisation de travaux de dépollution des sols.

Suivi environnemental et sanitaire : deux arrêtés préfectoraux du 14 octobre 2019 ont prescrit aux exploitants un large programme de surveillance environnementale, couvrant 215 communes sur 5 départements et de nombreuses matrices (air, eaux, suies, végétaux, sols, produits agricoles, etc.). Une interprétation de l'état des milieux a été remise à l'été 2020 et a montré des incompatibilités d'usage dans plus de 40 communes pour les sols, mais sans lien avec l'incendie : il s'agissait de pollutions historiques. Les résultats de toutes les campagnes ont été conformes aux seuils sanitaires, ou, lorsqu'il n'en existe pas, au bruit de fond local. Une évaluation quantitative des risques sanitaires, soumise à tierce expertise, complètera cette approche environnementale.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Au niveau national, le 11 février 2020, la ministre de la Transition Écologique (MTE) a présenté le plan d'action gouvernemental visant à tirer le retour d'expérience de cet incendie. Deux décrets et cinq arrêtés ministériels ont ainsi été publiés le 24 septembre 2020. Ces textes renforcent significativement les obligations des sites SEVESO et les prescriptions relatives à la prévention des risques d'incendie et à la limitation de leurs conséquences, dans les stockages de liquides inflammables et combustibles ainsi que dans les entrepôts. Cela inclut l'interdiction progressive de certains types de récipients mobiles fusibles. Les prescriptions sont opposables aux installations nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2021, mais aussi pour l'essentiel aux installations existantes, avec des délais de mise en conformité qui s'échelonnent jusqu'en 2026.

Les textes prévoient aussi d'accroître la lisibilité des inventaires et substances émises pour le grand public et la disponibilité de moyens de réalisation des premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident.

En complément de ces textes, et afin de prévenir le risque d'effet domino entre les SEVESO et leurs voisins, l'inspection des installations classées s'est vue confier la mission d'inspecter, entre 2020 et 2022, toutes les ICPE situées dans une bande de 100 mètres autour des sites SEVESO.

Au niveau local, l'inspection des installations classées a pris en compte le retour d'expérience de cet incendie notamment dans l'instruction du dossier de demande de redémarrage des activités du site de fabrication de lubrifiants et de produits additifs. Ainsi, les arrêtés de redémarrage partiel ont imposé à l'exploitant :

- des mesures de détection incendie sur 100 % des zones de stockage ou d'utilisation de produits liquides combustibles, conditionnés ou en réservoirs vrac ;
- des mesures strictes de rétention au niveau de ces zones de stockage et d'utilisation ;
- des dispositifs d'extinction automatiques ou prépositionnés pour chaque zone de stockage (avec élaboration pour chacun d'entre eux d'un plan de défense incendie).

Plusieurs de ces mesures vont au-delà de la réglementation nationale, puisque 100 % des stockages, y compris de produits combustibles non classés, sont équipés du triptyque rétention/détection/extinction.

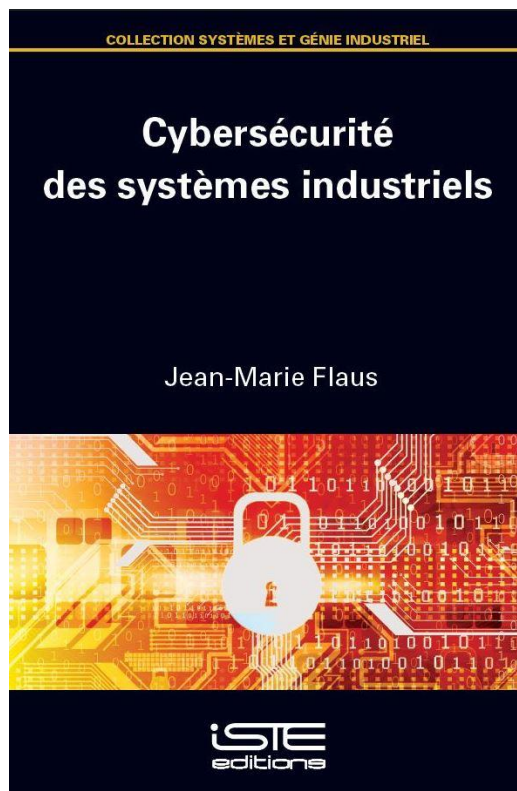
Date de rédaction : février 2021

12

Editeur : Ministère de la transition écologique- Direction Générale de la Prévention des Risques Service des risques technologiques BARPI (Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industriels)/2022/19 pages/téléchargeable sur le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr

SURETE INDUSTRIELLE/CYBERSECURITE

Cyber sécurité des systèmes industriels



La maîtrise de la cyber sécurité des systèmes industriels est une question cruciale. Pour mettre en œuvre des solutions pertinentes, le responsable industriel doit connaître le fonctionnement des systèmes informatiques, des réseaux de communication et des systèmes de contrôle-commande. Il doit aussi comprendre les méthodes utilisées par les attaquants, connaître les normes et la réglementation, ainsi que les solutions de sécurisation qui s'offrent à lui .

Cyber sécurité des systèmes industriels présente ces différents points au lecteur pour lui permettre de maîtriser la cyber sécurité de son installation. Il traite de ces questions à la fois pour les systèmes à architecture classique de type SCADA et pour les systèmes industriels IIoT, à base d'Internet des objets.

Editeur : ISTE Group/01-2019/382 pages/Papier 89 euros/numérique 9,90 euros

Risques Naturels et Industriels

BARPI/Ministère de la Transition Ecologique - REX sur accidents industriels/14° Séminaire



Ministère de la transition écologique/2021/39 pages

Document téléchargeable gratuitement sur la « base de données sur les accidents industriels » - www.aria.developpement-durable.gouv.fr

Thème n° 1 : Anticiper le risque incendie

p. 7 à 12

Séquence de REX court :

- Incendie de mischmétal dans une entreprise sidérurgique (La Léchère - 73)
- Incendie dans l'atelier de moulage d'une fonderie (Caudan - 56)
- Incendie dans un entrepôt d'une société de vente en ligne (Valence - 26)
- Incendie dans un centre de recyclage d'emballages plastiques (Billy-Berclau - 62)

Incendie sur deux sites industriels mitoyens (Rouen - 76)

Thème n° 2 : Exploiter le retour d'expérience au travers de l'évaluation des dommages environnementaux

p. 13 à 18

Présentation du projet IMPEL - CAED (Critères d'évaluation des dommages environnementaux)

Rupture d'une digue d'un bassin dans une sucrerie (Escaudœuvres - 59)

Incendie de cuves de chlorure ferrique dans une station d'épuration (Achères - 78)

Thème n° 3 : Gérer les situations imprévues : illustration par la période de Covid-19

p. 19 à 24

Fuite de vapeurs de styrène dans une usine chimique (Inde)

Séquence de REX court :

- Surchauffe d'un groupe motopompe incendie et vidage de la réserve d'eau incendie (Cramans - 39)
- Présence d'hexane dans une fosse à effluents d'une usine de matières plastiques (Sarralbe - 57)
- Rejet d'oxygène liquide dans une usine de gaz industriels (Portet-sur-Garonne - 31)
- Incendie d'une chaudière biomasse d'une scierie (Saint-Symphorien - 33)

Thème n° 4 : Assurer l'intégrité des installations: méthodologie développée par les Pays-Bas

p. 25 à 28

Présentation méthodologie de la démarche développée au Pays-Bas

Séquence de REX court :

- Rupture d'un bac d'eau pluviale mercurielle dans une usine chimique (Tavaux - 39)
- Fuite d'hydrocarbures sur une canalisation de transport (Le Palais - 56)
- Incendie dans l'unité de distillation d'une raffinerie (Gonfreville-L'Orcher - 76)
- Fuite de gaz sur une canalisation (Cologne - Allemagne)

Thème n° 5 : Éviter l'effet tunnel

p. 29 à 36

Avant-première du film réalisée par le BARPI « Rejet de CVM dans une usine chimique »

Mélange accidentel de produits chimiques dans une laiterie (Bras-sur-Meuse - 55)

Explosion d'une chaudière dans une usine sidérurgique (Fos-sur-Mer - 13)

Feu de gazole envoyé à la torche dans une raffinerie (Donges - 44)

Échelle européenne des accidents industriels

p. 37 à 38

Fiche ARIA 54441 « Incendie sur deux sites industriels mitoyens - 26/09/2019 - Rouen - Seine Maritime

IMPEL - MTE / DGPR / SRT / BARPI - DREAL Normandie

ARIA 54441

Incendie sur deux sites industriels mitoyens

26/09/2019

Rouen (Seine-Maritime)

France

Incendie généralisé
Feu de nappe
Liquides combustibles
Entrepôts
Stockages extérieurs

L'ACCIDENT ET SES CONSÉQUENCES



Le 26 septembre 2019, vers 2h35, un incendie se déclare au niveau de deux installations classées pour la protection de l'environnement voisines : un site de fabrication de lubrifiants et de produits additifs classé SEVESO Seuil Haut et un entrepôt de logistique relevant du régime de l'enregistrement mais alors sous le régime de la simple déclaration. Le feu se propage au niveau des différentes zones de stockage extérieures et des bâtiments des deux sites industriels, et crée une nappe enflammée sur plus de 3 hectares. Le plan particulier d'intervention (PPI) est déclenché, les voies adjacentes aux sites sont interdites à la circulation. L'incendie est éteint à 15 heures grâce à l'intervention de 280 pompiers.

Conséquences humaines : aucune victime ni blessé grave direct n'est à déplorer au cours de l'incendie. Toutefois, la surface de celui-ci et la présence d'un tonnage important de produits liquides combustibles ont entraîné la formation d'un panache de fumées de grande dimension (estimation du panache par les pompiers de 22 km par 6 km), donnant lieu à de très nombreux signalements d'odeurs incommodes, le plus souvent associés à des symptômes sur la santé (céphalées, irritations nez-gorge-yeux, nausées, vomissements, gênes respiratoires). Au cours des 20 jours qui ont suivi l'incendie, 254 personnes se sont présentées au service des urgences pour des symptômes en lien avec l'incendie et le panache de fumées. Neuf personnes ont été hospitalisées pour des séjours de courte durée, inférieure à 5 jours. Une enquête de santé a été lancée par Santé Publique France auprès de 4 777 personnes dont 1 306 enfants. Les résultats sont en cours de traitement.

Conséquences environnementales : le panache de fumées a été accompagné de retombées de suies sur plusieurs kilomètres. Un bassin du port de Rouen, proche du site, a été impacté par des hydrocarbures liquides, le choix ayant été fait d'y confiner la pollution pour éviter de polluer la SEINE jusqu'à la mer. Plusieurs milliers d'analyses (eau, sols, végétaux, produits animaux...) ont été réalisées dans 215 communes, en comptant celles des Hauts-de-France impactées, sans qu'il ne soit mis en évidence de dépassement de seuils sanitaires ou supérieur au bruit de fond, qui puisse être corrélé avec l'incendie.

Conséquences économiques : l'impact du panache de fumées et des retombées associées a eu des répercussions économiques conséquentes. Les dégâts et frais de remise en état pour les exploitants se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros ; démontage des installations sinistrées, bâtiments, et nettoyage des sols et réseaux. La production de nombreuses exploitations agricoles a été suspendue plusieurs semaines par précaution. Les agriculteurs ont ensuite été dédommages par un fond mis en place par les exploitants.



L'ORIGINE ET LES CAUSES

L'origine du sinistre (le lieu, la nature) et les causes ne sont pas aujourd'hui connues. L'expertise se poursuit et la justice s'est saisie du dossier.



Il peut être noté qu'au cours de cet incendie, plus de 9 500 tonnes de produits combustibles (liquides pour la grande majorité) conditionnés en fûts et grands récipients pour vrac (GRV) ont brûlé. Plusieurs facteurs aggravants ont pu être identifiés. D'abord, les contenants fusibles ont contribué à la formation de nappes enflammées qui n'ont pas pu être contenues par les rétentions insuffisantes dans leur dimensionnement. Ensuite, la proximité des deux sites a été à l'origine d'effets dominos et donc à une augmentation de la quantité de matières incendiées et de la surface en feu. Des difficultés d'approvisionnement en eau ont également compliqué les opérations. Cela a pu être résolu par l'utilisation de bateaux-pompes, et par la mise à disposition de moyens d'extinction (émulseurs) par les autres industriels du département.

Date de rédaction : février 2021

11

IMPEL - MTE / DGPR / SRT / BARPI - DREAL Normandie

ARIA 54441

LES SUITES DONNÉES

Enquête judiciaire : le pôle santé publique du tribunal de Paris a été saisi. Parmi les qualifications pour l'ouverture de l'information judiciaire, ont notamment été retenues : la « mise en danger de la vie d'autrui », « la destruction involontaire par incendie dû à la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité » et « l'exploitation d'une installation classée sans respect des règles générales ». Cette enquête est toujours en cours.

Transparence : les données relatives au sinistre ont été mises en ligne au fur et à mesure sur le site de la préfecture, notamment les fiches de données de sécurité des produits ayant brûlé et les résultats d'analyses environnementales. Des présentations régulières ont eu lieu dans les instances comme la commission de suivi de site (CSS) et le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST). En complément, un comité de la transparence et du dialogue (CTD) a été créé dès octobre 2019 afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés par les conséquences de l'incendie pour suivre tous les enjeux liés aux conséquences de cet accident, et partager l'ensemble des informations.

Enquêtes administrative et parlementaire : en appui de l'enquête administrative menée par l'inspection des installations classées, la ministre a mandaté le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'économie (CGE), pour procéder à une analyse de l'événement sous l'angle technique, et formuler des recommandations à la lumière des constats effectués. Le parlement s'est lui aussi saisi du dossier. Ainsi, une mission d'information de l'Assemblée nationale et une commission d'enquête du Sénat se sont penchées sur le retour d'expérience de l'accident et ont formulé des recommandations au cours du printemps 2020. L'ensemble de ces rapports a alimenté le plan d'action du gouvernement présenté par la ministre le 11 février 2020 puis complété le 24 septembre 2020.

Suivi de la mise en sécurité et du chantier de remise en état : l'inspection des installations classées s'est fortement mobilisée avec une présence quotidienne durant plusieurs semaines pour suivre les opérations de mise en sécurité, qui ont notamment requis la mise en place d'un dispositif de confinement sous atmosphère contrôlée afin de manipuler les fûts contenant encore du produit. Plusieurs arrêtés ont encadré ces travaux. Outre la sécurité, une des problématiques clé a concerné les nuisances odorantes, qui ont requis la mise en place d'une surveillance et de systèmes de brumisation. Depuis septembre 2020, l'évacuation des déchets de surface est achevée. Un diagnostic de l'état des sols est en cours et conduira à la réalisation de travaux de dépollution des sols.

Suivi environnemental et sanitaire : deux arrêtés préfectoraux du 14 octobre 2019 ont prescrit aux exploitants un large programme de surveillance environnementale, couvrant 215 communes sur 5 départements et de nombreuses matrices (air, eaux, suies, végétaux, sols, produits agricoles, etc.). Une interprétation de l'état des milieux a été remise à l'été 2020 et a montré des incompatibilités d'usage dans plus de 40 communes pour les sols, mais sans lien avec l'incendie : il s'agissait de pollutions historiques. Les résultats de toutes les campagnes ont été conformes aux seuils sanitaires, ou, lorsqu'il n'en existe pas, au bruit de fond local. Une évaluation quantitative des risques sanitaires, soumise à tierce expertise, complètera cette approche environnementale.

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Au niveau national, le 11 février 2020, la ministre de la Transition Écologique (MTE) a présenté le plan d'action gouvernemental visant à tirer le retour d'expérience de cet incendie. Deux décrets et cinq arrêtés ministériels ont ainsi été publiés le 24 septembre 2020. Ces textes renforcent significativement les obligations des sites SEVESO et les prescriptions relatives à la prévention des risques d'incendie et à la limitation de leurs conséquences, dans les stockages de liquides inflammables et combustibles ainsi que dans les entrepôts. Cela inclut l'interdiction progressive de certains types de récipients mobiles fusibles. Les prescriptions sont opposables aux installations nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2021, mais aussi pour l'essentiel aux installations existantes, avec des délais de mise en conformité qui s'échelonnent jusqu'en 2026.

Les textes prévoient aussi d'accroître la lisibilité des inventaires et substances émises pour le grand public et la disponibilité de moyens de réalisation des premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident.

En complément de ces textes, et afin de prévenir le risque d'effet domino entre les SEVESO et leurs voisins, l'inspection des installations classées s'est vue confier la mission d'inspecter, entre 2020 et 2022, toutes les ICPE situées dans une bande de 100 mètres autour des sites SEVESO.

Au niveau local, l'inspection des installations classées a pris en compte le retour d'expérience de cet incendie notamment dans l'instruction du dossier de demande de redémarrage partiel des activités du site de fabrication de lubrifiants et de produits additifs. Ainsi, les arrêtés de redémarrage partiel ont imposé à l'exploitant :

- des mesures de détection incendie sur 100 % des zones de stockage ou d'utilisation de produits liquides combustibles, conditionnés ou en réservoirs vrac ;
- des mesures strictes de rétention au niveau de ces zones de stockage et d'utilisation ;
- des dispositifs d'extinction automatiques ou prépositionnés pour chaque zone de stockage (avec élaboration pour chacun d'entre eux d'un plan de défense incendie).

Plusieurs de ces mesures vont au-delà de la réglementation nationale, puisque 100 % des stockages, y compris des produits combustibles non classés, sont équipés du triptyque rétention/détection/extinction.

Date de rédaction : février 2021

12

IMPEL/MTE-DGPR-SRT-BARPI-DREAL Normandie - document de 2 pages - février 2021 - téléchargeable gratuitement sur le site www.aria.developpement-durable.gouv.fr/ ce document figure aux pages 11 et 12 du document « [REX sur accidents industriels/14° Séminaire](#) » (voir article précédent)

Des partenaires à la page !

La page du SDIS 76 !

Réception d'une réserve incendie de 300 m³ implantée sur la plateforme logistique du terminal portuaire de MOULINEAUX à Grand-Couronne



photos SDIS 76

Les sapeurs-pompiers ont réceptionné le jeudi 17 mars 2022, une réserve incendie de 300 m³, implantée sur la plateforme logistique du terminal portuaire de MOULINEAUX à Grand-Couronne, venant en complément des poteaux d'incendie situés le long du boulevard de l'île aux Oiseaux et de la Seine (ressource exploitable au moyen la cellule dévidoir grande puissance du SDIS).

Elle permettra ainsi à une dizaine d'entreprises de la zone Rouen Vallée de Seine Logistique (RVSL) de se mettre en conformité avec la réglementation relative au dimensionnement des besoins en eau, en cas d'incendie.

Cette réserve incendie présente deux particularités.

D'une part, elle est de forme atypique ; il s'agit en effet d'une buse spiralée réalisée en PEHD d'une longueur de 84 mètres et d'un diamètre de 2,2 mètres, reposant sur des berceaux.

D'autre part, il s'agit d'une réserve mutualisée, qui a été financée par plusieurs entreprises et bailleurs.

Ce projet est le fruit d'une réflexion menée par la structure inter-entreprise portuaire pour l'hygiène et la sécurité (SIPHS)*, qui a associé HAROPA PORT, le SDIS et la DREAL.

L'essai de mise en aspiration s'est révélé concluant. L'entretien et la maintenance de l'ouvrage seront assurés par la SIPHS.

* association hébergée par l'Union portuaire rouennaise (UPR)

Le nouveau centre d'incendie et de secours du Havre Sud sort de terre et devrait ouvrir début 2023



Photos Paris Normandie

Treize ans après la naissance, en 2008, du projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur le port du Havre, le bâtiment commence enfin à sortir de terre. Le début de la construction est visible à l'angle des rues du Général-Hoche et du Général-de-Lasalle sur le port du Havre. Ce nouveau CIS remplacera celui très vétuste de Vétillard, qui se trouve à

l'intersection des rues du Général-Cavaignac et Camille-Desmoulins, également sur le port.

Pourquoi autant de retard ? Un problème de dépollution du terrain qui n'avait pas été sérieusement pris en compte par l'entreprise qu'avait mandatée le [Service départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime](#) (SDIS 76).

Un permis de construire avait même été accordé en 2012, quand on s'est aperçu que la dépollution était beaucoup plus importante que celle prévue initialement. « *On passait du simple au triple en termes de coût de dépollution : soit de 800 000 € à 1,8 M €* », explique André GAUTIER, le Président du Conseil d'Administration du SDIS 76 et vice-président du Département.

Un élément qui a impliqué de revoir l'enveloppe budgétaire : il était en effet très difficile de trouver un autre terrain adapté à ce projet, au regard de toutes les contraintes inhérentes à ce genre d'installation.

Le chantier a finalement repris pour une dépollution qui a duré une année, courant 2020-2021 : gravats, béton... tout a été retiré sur ce terrain dont le site avait été envahi par la végétation. Cela faisait déjà de nombreuses années que le bâtiment qui abritait un site industriel avait été détruit, indique André GAUTIER.

Le chantier a alors pu débuter en juin 2021 pour un achèvement prévu pour janvier/février 2023.

À quoi va-t-il ressembler ? Que les pompiers du Havre Sud ne soient pas étonnés : leur nouveau CIS ne ressemblera pas exactement à celui de leurs collègues du Havre Nord, [dont la construction s'est terminée en 2014](#), prévient André GAUTIER.

« *On s'est aperçu que les espaces de circulation étaient particulièrement larges, ce qui implique de l'entretien et du chauffage. Au CIS du Havre Sud, les espaces seront alors plus proportionnés* », indique le président du Sdis 76.

Soit un peu plus restreints. Classiquement, la caserne sera dotée de chambres de garde, de locaux de vie, de douches/WC et vestiaires séparés dédiés aux hommes et aux femmes, d'une cuisine, d'une remise pour les véhicules, d'un espace dédié à traiter la toxicité des effets des pompiers lorsqu'ils rentrent d'intervention.

Des espaces seront aussi consacrés aux matériels spécifiques propres à cette caserne, où une équipe de plongeurs est affectée.

À l'extérieur, un parking sera aussi mis à disposition des pompiers. Le CIS pourra d'ailleurs accueillir plus de personnel : on passera d'une capacité de 106 à 112 personnels, précise André GAUTIER.

En plus de l'aspect pratico-pratique, le SDIS 76 souhaite que ce nouveau CIS « *s'intègre dans un écrin vert* », avec la « *plantation de végétaux, d'arbres, la réalisation de talus* ».

Le nouveau CIS en, chiffres :

10,2 M € TTC : coût global du projet de construction ;

10 % : soit près d'1 M €, part de financement de la communauté urbaine ;
20 % : taux de participation du Département de la Seine-Maritime ;
70 % : taux de participation du SDIS 76, avec une part d'autofinancement net et un emprunt ;
3 080 m² : surface utile du futur centre d'incendie et de secours du Havre Sud, contre une surface de 1 679 m² au pour celui de VETILLARD ;
14 345 m² : surface de la parcelle, cédée par la Ville ;
112 : nombre de personnels qui pourront être accueillis dans le nouveau CIS du Havre Sud. Contre 106 actuellement, à Vétillard ;
2008-2023 : période sur laquelle le projet se sera étalé.

La page du SDIS 14 !

Les 5 incendies les plus impressionnants de l'année 2021 dans le Calvados

Le SDIS 14 (Service départemental d'incendie et de secours du Calvados) est intervenu sur 2 847 feux en tous genres durant l'année 2021.

Voici les cinq incendies plus marquants.

2 847 feux dans le Calvados en 2021.

Le SDIS 14 (Service départemental d'incendie et de secours du Calvados) est aussi bien intervenu sur des incendies « allant du feu de poubelle au feu d'entreprise », précisent les pompiers. Retour sur les cinq incendies les plus impressionnants qui ont marqué le département en 2021.



Le 21 janvier : feu d'entreprise industrielle sur la commune de Livarot



Une soixantaine de pompiers avaient lutté contre un incendie dans une entreprise de métallurgie à Livarot Pays d'Auge (Calvados), jeudi 21 janvier 2021. (©Le Pays d'Auge)

L'entreprise de métallurgie Sanchez à Livarot Pays d'Auge, avait été ravagée par le feu le jeudi 21 janvier 2021. En pleine nuit, aux alentours de 4 h, une soixantaine de sapeurs-pompiers s'étaient mobilisés. L'incendie n'avait pas fait de blessé, puisqu'aucun salarié n'était présent. Cependant, 1 000 m² de locaux avaient été pris par les flammes. Le feu avait été maîtrisé dans la matinée.

Un mois plus tard, l'entreprise spécialisée dans la fabrication de chariots de manutention, poursuivait son déménagement dans le bâtiment voisin.

- Le 10 février : feu d'appartement dans le centre-ville de CAEN



Un feu s'était déclaré dans un appartement du centre-ville de Caen (Calvados), mercredi 10 février 2021. (©Mathieu Girard/Liberté Caen)

Un incendie s'était déclaré dans un appartement dans la matinée du mercredi 10 février 2021, en plein centre-ville de Caen, entre la rue de Strasbourg et la rue de Bras, en face du magasin PANDORA.

L'immeuble avait dû être évacué rapidement. Aucune victime n'était à déplorer, excepté le chat de l'habitante de cet appartement du dernier étage.

Une heure après le début du feu, aux alentours de 12 h 30, l'incendie avait été maîtrisé. Dans le sinistre, LENA H avait également perdu une cinquantaine de ses toiles.

Un proche avait alors décidé de lancer une cagnotte en ligne pour la soutenir. À la mi-février, 91 donateurs s'étaient ainsi mobilisés pour un total de 3 427 € collectés.

- Le 02 avril : feu de chalutier sur la commune de GRANDCAMP- MAISY



Le chalutier Normandie avait été détruit par un incendie, jeudi 1er avril 2021, dans le port. (©La Renaissance le Bessin).

Le chalutier de 16 mètres, était totalement embrasé et à la dérive dans le port. Celui-ci avait pu être rapidement ramené vers le quai. Mais le navire n'avait pas pu être sauvé.

Au total, 31 sapeurs-pompiers des centres de secours de GRANDCAMP-MAISY, Isigny-sur-Mer, Bayeux, et de Caen étaient présents sur les lieux avec dix véhicules.

Les professionnels avaient été confrontés, entre autres, à des difficultés d'accès à l'intérieur du chalutier pour atteindre les foyers résiduels.

Quatre mois plus tard, [le 12 août, l'équipage avait un nouveau bateau.](#)

- **Le 12 avril : feu de parking dans le quartier du Chemin Vert à Caen**



Un incendie s'était déclaré, lundi 12 avril 2021 à Caen (Calvados), dans le quartier du Chemin Vert. (©Liberté Caen)

Lundi 12 avril 2021, les pompiers avaient été appelés sur un incendie à Caen.

Déclaré à 18 h 30, rue d'Authie, dans le quartier du Chemin Vert. Le feu avait pris dans le parking sous-terrain d'un immeuble sur cinq niveaux. C'était une voiture qui avait pris feu dans le parking.

Le fort dégagement de fumée avait empêché la quarantaine de pompiers de Caen et Ouistreham d'entrer rapidement dans le parking. 35 personnes qui se trouvaient à l'intérieur de l'immeuble avaient été évacuées. L'incendie n'avait entraîné aucun blessé.

- Le 27 septembre : feu d'entreprise sur la commune de CARPIQUET



L'incendie avait pris vers 17 h, lundi 27 septembre 2021, dans la Zone industrielle. (©AC/Liberté Caen)

Lundi 27 septembre 2021, c'était une importante fumée noire qui avait envahi le ciel de l'Ouest de Caen. Dans la zone industrielle de CARPIQUET, le grossiste de fleurs VAN DER MEY était en train de brûler.

Plusieurs petites explosions s'étaient produites dans les 3 000 m² qui abritaient l'activité du grossiste de fleurs et une petite entreprise d'accessoires et de bombes aérosols.

Un périmètre de sécurité avait été mis en place. Automobilistes comme piétons ne pouvaient pas passer.

Les salariés avaient été évacués. Au total, ce sont 47 pompiers et 15 engins qui avaient été engagés. L'intervention avait duré toute la nuit.

Au lendemain de l'incendie qui avait détruit ses entrepôts, le grossiste de fleurs avait trouvé une solution de repli, à HEROUVILLE.

Les services de la Ville de CARPIQUET avaient, de leur côté, contacté 190 chefs d'entreprise pour tenter de trouver une solution.

Sources : LIBERTE/LE BONHOMME LIBRE

UN BRIN D'HUMOUR !



Attention à la fève !

(Source photo : Amicale des Sapeurs Pompiers de Mayenne)